**Foyer Rural de L’épine**

**L’ÉPINE**

**Fragments d’histoires**

****

**Cahier du Foyer Rural de L’épine N° 18**

DECEMBRE 2021

*Ce Cahier N°18, conçu à l’occasion du 30ème anniversaire du Foyer Rural reporté pour cause de pandémie, n’a pas de thème particulier. Il rassemble des petits textes dispersés sur l’histoire de L’Épine, écrits au fil du temps, à l’occasion de journées à thèmes, au hasard de lectures ou de recherches d’informations. Il porte sur les sujets et les époques les plus divers. Les textes sont présentés selon un ordre chronologique. Au terme de ces trois décennies d’existence du Foyer Rural, on récapitule, au dos de la couverture, la liste de tous les Cahiers produits.*

**Table des matières**

|  |  |
| --- | --- |
| Introduction : Cinq regards sur L’Épine au cours des deux derniers siècles. | 3 |
| 1. Un manuscrit du XIIIème siècle trouvé à L’Épine | 5 |
| 1. La tour du Château, le moulin à vent et le pigeonnier. | 7 |
| 1. La seigneurie des plaines d’Allons | 10 |
| 1. Les calades. | 11 |
| 1. Quelques commerces au XVIIIème siècle. | 12 |
| 1. Le premier plan de la terre de L’Épine, vers 1750. | 13 |
| 1. Loup, y étais-tu ? : Ce que nous savons de sa présence autrefois. | 16 |
| 1. Les Champignons : une activité de collecte rémunératrice dès la fin du XIXème siècle. | 20 |
| 1. Sur les mines de Champlatte. | 21 |
| 1. 1906, la séparation de l’Église et de l’État : des élus bien audacieux. | 23 |
| 1. 1907 : ce que vous auriez pu acheter à l’Épicerie d’Eugène Mourenas.  Suivi d’un addendum de 1998 sur Fernande Mourenas (1902-1998) : « L’Épine a perdu sa doyenne. » | 24 |
| 1. L’arrivée de l’électricité en 1936. | 27 |
| 1. Les années de guerre 39-45 à L’Épine. | 28 |
| 1. Gilbert Vignolles, (1925-2017), déporté à Buchenwald. | 33 |
| 1. A toutes celles qui fêtent la Sainte Agathe | 35 |

**ntroduction.**

**Cinq regards  
 sur L’épine au cours des deux derniers siècles.**

Celui du Préfet Ladoucette, vers 1810.

*« L’Épine a 600 habitants ; le partage des biens communaux a eu lieu par famille et non par tête. Les défrichements ont détruit la presque totalité des ressources qu’étaient les bois de futaie et en taillis ; ils ont aidé les habitants pendant trois ou quatre ans mais ces terres de médiocres valeurs s’épuisèrent… L’Épine est mal bâtie, quoiqu’on y fabrique des tuiles et des briques ; les maisons y sont amoncelées. On y trouve encore quelques restes des remparts… Il est à remarquer que les habitants s’allient d’ordinaire entre eux et ont une sorte de répugnance pour les mariages contractés hors de leur localité.* » [[1]](#footnote-1)

Selon la Géographie du Département des Hautes Alpes, publiée en 1886, aux Editions Fillon.

*« L’Épine a été fondée, dit-on, par des Bohémiens. On y remarque une fontaine du XIVème siècle avec une Madone. Lors de la fête de Sainte Emérentienne, le 23 janvier, les habitants y célèbrent une curieuse cérémonie ancienne».[[2]](#footnote-2)*

Selon J-A Mourre, auteur d’une Notice de L’Épine, en 1891.

*« Le pays est sain; les maisons y sont mal bâties ; celles de l’agglomération principale, appelée Vière, sont comme amoncelées les unes sur les autres ; on y trouve quelques restes de remparts ; selon la tradition orale, on prétend qu’elle a été fondée par des Bohémiens qui lui ont donné le nom de Villelongue et dans la contrée on dit encore vulgairement, en parlant des habitants de ce lieu, les boumias de L’Épine ».[[3]](#footnote-3)*

Une appréciation du premier guide de l’Association des Automobilistes (Dorange) en 1910.

*« A Serres, laissant au nord la route du Dauphiné, nous tournons à gauche en rejoignant le ruisseau de la Blème pour nous engager dans un défilé étroit. Nous remontons alors une plaine atrocement triste au centre de laquelle se trouve sur un mamelon le malheureux hameau de L’Épine»* : ...!

Ces regards, peu gratifiants, peuvent surprendre des lecteurs d’aujourd’hui, habitués à ouïr des appréciations plutôt positives et envieuses de nos paysages et de notre mode de vie rural. Leurs auteurs étaient-ils alors totalement insensibles aux charmes de la nature et de nos moyennes montagnes méditerranéennes ? Ce qui les frappaient alors était la pauvreté et l’austérité d’un milieu rural, où la vie paysanne était dure, où une agriculture de subsistance était à peine suffisante pour nourrir une population confrontée à la nécessité d’une émigration (saisonnière puis permanente) ; ou des espaces en déclin, menacés par un exode, voire par un inexorable abandon.

**Le regard chaleureux de Paul Tissot, l’un des premiers néo-ruraux : L’Épine en automne, vers 1945.**

*« Ce pays est vraiment d’une grande beauté. Elle ne saute pas aux yeux, elle ne s’impose pas irrésistiblement ; elle n’apparaît que peu à peu, se livrant à ceux-là seuls qui savent la découvrir, au-delà de l’austérité qui marque ce paysage pour les yeux non habitués. Pas de cimes altières, pas de rochers où puissent jouer la lumière et l’ombre, pas de forêts aux contours adoucis, pas de couleurs brillantes, pas d’opposition de tons ; des lignes de crêtes sans accidents, des versants à peu près plats, une végétation sans puissance ; la seule opposition nette est celle qui s’établit entre le versant Nord, couvert de bois de pins assez chétifs et le versant midi, entièrement nu et compartimenté par les cultures… La couleur dominante est le vert éteint, presque gris. Mais la beauté naît de l’incomparable lumière qui donne toute sa valeur aux vastes dimensions des paysages et à sa nudité. Ce paysage sans artifices s’étale largement sous la lumière, il en émane comme une joie sereine. Peu de bruits. Une ample mais douce rumeur (on ne sait si c’est un son ou un mouvement) anime la forêt toujours agitée par un flux d’air régulier : sur le fond de cette rumeur se détachent nettement les rares notes d’un cri d’animal, d’un appel, d’un coup de hache sur un bois sonore, d’une cloche qui lance les amples ondes d’un angélus ou d’un glas… ».*[[4]](#footnote-4)

**1.**

**Un manuscrit du XIIIème siècle trouvé à L’Épine.**

En 1882, l’Abbé Guillaume, archiviste départemental, raconte la découverte d’un fragment de roman de chevalerie, toujours conservé aux archives départementales.[[5]](#footnote-5) *« En visitant les archives communales de L’Épine, en mai 1881, j’ai rencontré un cahier contenant des comptes consulaires de la Communauté de Lespine de 1592 jusqu’en 1603. Il était recouvert d’un fragment de manuscrit en parchemin, plus ancien, écrit en langue romane provençale. Aussi, avec l’agrément de Mr le Maire, je dégageai ce fragment et l’emportai pour l’étudier à loisir. Selon toute probabilité, il date du commencement du XIIIème siècle. C’est un double feuillet, in-4, à deux colonnes, qui devait appartenir à un manuscrit de luxe, ainsi que le prouvent, non seulement la beauté de l’écriture mais encore les cinq larges espaces laissés en blanc par le copiste afin de pouvoir ensuite y placer des miniatures en accord avec le texte. Les lettres initiales devaient également être enluminées ; elles sont à peine indiquées par la lettre correspondante et tout à fait microscopique, au milieu d’un large vide. Les lignes sont tracées à la pointe sèche. Chaque colonne contient en moyenne cinquante lignes d’écritures. Ce document est gravement détérioré ; quelques pages sont mêmes illisibles et il est impossible de faire revivre l’ensemble, même avec les meilleurs réactifs chimiques ».*

Le sujet de ce fragment provençal appartient au Roman de Merlin et se rapporte au cycle de la Table Ronde.

Un extrait du Roman de la Table Ronde.

Il y est en effet question du *« sage Merlin* », personnage légendaire qui aurait existé au pays de Galles ou en Écosse, au Vème ou VIème siècle. Le personnage central en est Ygerne, mère du Roi Arthur. Ce fragment en langue romane forme un tout assez complet et a un véritable intérêt dramatique. Le sujet est en deux actes, dont chacun est conservé sur un feuillet. Entre le premier et le deuxième feuillet il y a évidemment une lacune mais elle est facile à remplir.

Le célèbre Roman de la Table Ronde relate la légende du roi du Pays de Galles, Arthur et de ses chevaliers. Il appartient à cette série d’œuvres littéraires connues sous le nom de Cycle arthuréen, qui raconte l’histoire des pays celtes de Bretagne, Irlande, Cornouaille, Galles et Ecosse et d’autres contrées et les aventures de leur noblesse guerrière à l’époque de ce roi. Il a donné lieu à des milliers de récits, œuvres de plusieurs générations d’écrivains connus – dont le plus célèbre est Chrétien de Troyes – et inconnus ainsi que de conteurs. Au cours des siècles ceux-ci n’ont cessé d’ajouter à ces histoires de nouveaux épisodes. Ces textes ont été écrits en latin, en vieux français, en provençal, en catalan, en anglais, en allemand et même en russe et en langue tchèque. L’histoire du chevalier Lancelot du Lac, de Perceval, de Gauvain le neveu d’Arthur, de Tristan et d’Iseult, du roi Marc de Cornouaille, de Merlin l’enchanteur ou celle de la quête du Graal, ont inspiré jusqu’à nos jours des œuvres au théâtre, en poésie et même au cinéma.

L’abbé Guillaume a rédigé un sommaire de ce petit drame en deux actes, qu’il a subdivisé en 24 scènes ou paragraphes. L’histoire se passe en Pays de Galles. Le personnage central est la belle Ygerne, la mère du roi Arthur. Ce dernier est le fruit d’une *« union coupable* » entre la sage Ygerne, épouse du duc de Tintanoilh, avec le beau chevalier Uther, très épris de la duchesse. Il la séduisit en suivant les recommandations de l’enchanteur Merlin, pourvu du don de prophétie et de métamorphose et grand fabricant de breuvages propices à inspirer l’amour…

La scène se passe à la cour du roi de Cardhuilh. Dans **le premier acte**, Ulfins, conseiller du roi, révèle à Ygerne l’amour que le roi a conçu pour elle. La duchesse Ygerne en est très affligée. Le roi, qui est à table avec le duc, ordonne à ce dernier d’envoyer à son épouse une coupe d’or, remplie de vin, avec l’ordre d’en boire. Le duc obéit à son suzerain et fait boire à Ygerne du vin rouge de cette coupe. Mais – pressentant qu’il s’agit d’un philtre – elle reproche amèrement à Ulfins sa perfidie. Le roi rend alors une visite nocturne à Ygerne, qui en fait le récit indigné et détaillé à son époux. Le duc et son épouse quittent précipitamment la cour. Le roi, fort dépité, envoie aux fugitifs l’ordre d’y revenir. Le duc refuse. Ses barons lui promettent de le défendre, au besoin. Le roi déclare la guerre au duc et lui lance un défi. Le duc l’accepte et tue le roi. Fin du premier acte.

**Le second acte** débute au lendemain des obsèques du roi. Les ducs, les barons, les clercs, mais aussi le peuple, sont réunis pour élire un nouveau roi. Mais on conclut à l’impossibilité de s’entendre sur le nom du futur roi. On consulte alors le sage Merlin, qui engage l’assemblée à renvoyer l’élection à la nuit de Noël. Ce conseil est accepté et l’assemblée se sépare. A l’approche de Noël, on fait des prières publiques et l’on convoque une nouvelle assemblée. Un individu se présente alors avec ses deux fils, dont l’un vient d’être armé chevalier. Tous les électeurs assistent à la messe de minuit, après avoir écouté un discours de circonstance. Au moment de l’aspersion d’eau bénite, on découvre sur le perron de l’église, une épée avec une inscription précisant que *« celui qui brisera cette épée sera le nouveau roi »*. L’archevêque y voit le signe divin de la désignation imminente du roi tant désiré et chante un Te deum. Il prononce une longue une homélie… Le texte s’arrête brusquement au milieu de ce discours. La suite ayant été détruite ou ayant disparu. On devine que le jeune chevalier, dont le texte ne mentionne pas le nom, est promis à un riche avenir…

L’un des premiers et rares textes en provençal ancien.

Le texte est – selon l’Abbé Guillaume – *« d’un intérêt certain, parce qu’il fait connaître certaines mœurs, les idées et les usages de l’époque féodale – que l’on retrouve dans les autres récits de chevalerie de l’époque – mais surtout parce qu’il nous initie à la langue parlée* *au XIIème siècle dans notre région ».* Voici, à titre d’exemple un court extrait de ce texte et de cette langue qui sont assez faciles à comprendre pour ceux qui possèdent quelques rudiments de provençal. Il s’agit de la scène au cours de laquelle la sage Ygerne raconte à son époux la visite que lui a faite le roi.

*« Et quant lo ducx venc, si la trobet plorant, e gran dol fazent en sa cambra. Quant lo ducx l’auvi, s’en meravilhet molt, et la prés entre sos brases, aissi com’aquel que mot la amava, e li demand et que ella avia. Et ella li dicis qu’el volria esser morta. El ducx s’en meravilhet molt e li dicis ; « Per qué ? » Et ella respon : « Hieu non vos selarai ià, quar non es ren, en lo segle, que hieu am’tan com’vos.*

*Lo reis dicis qu’el mi ama ; e totas aquestas cortz que vos vezez qu’el fa, e totas aquestas donas qu’el fa venir, dis qu’el non fa, si per mi, oc ! et per aver ocauszon que vos mi amenès ; et de l’autre ves, pensai hieu ben, et hieu m’en distornava ben d’el, et de sos dons m’era ben distornava, tro à oras, e gardada, ne ano ren non avai pres, ni volia penre ; et aras vos n’aves fag penre sa copa ; e mi mandas per Bretel que hieu ne begues per amor d’el ; e per aisso, voiria esser morta, que hieu non pusc ab el guerir, ni ab Ulfin, son conseilher. Aras si sai ben, et puies que hieu vos ai dig que non pot mais remaner sens mal far, et hiuer vos prec et requere, aissi com’al mieu senher, que vos m’emmenes à Tintanoilh, que non veilh plus estar en aquesta vidta ».*

Ce texte du XIIIème siècle est l’un des plus anciens et très rares documents écrits en *« langue vulgaire* », c’est à dire en provençal ancien. On ne connaît qu’un seul texte antérieur, une Charte concernant les pâturages de l’Abbaye de Bertaud, qui date du XIIème siècle. Les textes étant alors rédigés en latin. Par quel hasard ce manuscrit relatant une histoire d’amour de chevaliers du Pays de Galles est-il venu servir, quatre siècles plus tard, de reliure à un obscur livre de comptes de la petite *« communauté de manants* *de L’Espine* » ? Le mystère demeure entier.

**6**

**2.**

**La tour du château, le moulin à vent  
et le pigeonnier.**

**Une tour carrée médiévale. [[6]](#footnote-6)**

Dans son livre sur Les Baronnies (1985), Patrick Olivier écrit (de façon erronée) que *« le mamelon herbeux qui domine le village, est « entétonné » des restes de l’ancien donjon, piteusement converti au XIXème siècle en un simple moulin à vent, et au XXème en ruine tout court ». (p.369*). Les travaux de Marie-Pierre Estienne ont permis de mieux connaitre le système féodal dans les Baronnies, ainsi que le processus *d’enchâtellemen*t et les relations complexes entre le château (*castrum*) d’une part et le terroir, l’habitat, les seigneurs et les manants, les paroisses, de l’autre. [[7]](#footnote-7).[[8]](#footnote-8) Au cours du XIIème, l’insécurité – imputable à des bandes de brigands et à des soldats mercenaires démobilisés, et des épidémies de peste – provoquèrent des phases de dépeuplement suivies de phases de repeuplement, ainsi qu’un regroupement de l’habitat autour d’un *castrum –*tour ou château.

L’historien Joseph Roman a identifié dans les Baronnies 173 châteaux défensifs placés *« sous la protection et l’autorité* » de seigneurs,[[9]](#footnote-9) prenant la forme la plus courante d’une tour carrée et construites sur des sites variables (hautes parois rocheuses, mottes castrales ou simples promontoires). Selon cet auteur, la plupart de ces tours se composaient *« au rez-de-chaussée d’une cave voûtée en berceau, sans autre issue qu’un orifice rectangulaire percé au milieu de la voûte ; au premier étage* *une haute salle voûtée de même, dans laquelle on entrait par une porte percée à plusieurs mètres au dessus du sol et abordable seulement par le moyen d’une échelle et éclairée par une étroite fenêtre ; enfin au sommet une terrasse à laquelle on ne pouvait accéder par une échelle dressée dans la salle du premier étage et aboutissant à une trappe ouverte au milieu de la voute ».*Sites de surveillance et de défense, *« en cas de danger, tandis que les femmes, les enfants et les vieillards, fuyaient dans les bois avec les troupeaux, les hommes valides s’y enfermaient et depuis la terrasse tiraient des flèches sur les agresseurs ».*

La tour de l’Ēpine a dû prendre cette forme carrée et assurer ces fonctions de veille et de protection. Au XIIème siècle, le site de la *ViIla* gallo-romaine *–*dénommé *Villa Spina* selon un texte de 739 – où fut construite l’église paroissiale de style roman provençal, Notre-Dame-de-Beaulieu (qui sera détruite au XVIème siècle lors des guerres de religions) près d’un cimetière, fut délaissé. Des sites d’habitats dispersés et parfois perchés, furent aussi abandonnés. Les habitations se regroupèrent autour d’un castrum ou tour carrée, près d’un site défensif, au lieu appelé *Vière* ou *ville* (avec les lieux-dits *« devant », « dessous ville » et « Trévière »)*. Mais un doute subsiste quant à la localisation de cette tour. Était-elle bâtie au sommet du tertre ? Selon M-P. Estienne, elle aurait pu être bâtie un peu plus bas, à flanc de colline, près de l’angle nord-est de l’église, dans le prolongement plus direct de la vallée.

Ces tours furent ensuite délaissées ou abandonnées, au XIIIème siècle avec l’amélioration de la sécurité grâce aux ordres des chevaliers de St Jean de Jérusalem et des Templiers. Selon Roman, des murs d’enceinte postérieurs aux tours carrées furent alors construits, parfois surmontés d’un chemin de ronde, et on accédait au bourg par des portes à plein cintre. Elles assuraient toujours une protection des habitants en cas de guerres : guerres anglaises, conflits entre Provençaux et Dauphinois puis, au XVIème siècle, guerres de religions. Les seigneurs purent y faire construire des demeures plus commodes et plus vastes, pour leur famille ou pour celle de leur châtelain régisseur. La famille de L’Epine, châtelaine des Mévouillon, qui posséda la seigneurie de 1239 à 1330 a dû y habiter, mais ce ne fut plus le cas de la famille de Morges, seigneur de Ventavon qui lui succéda, ainsi que des suivantes. Des modifications furent apportées à l’enceinte de murailles : construction d’une Porte Neuve au nord-ouest et probable déplacement de la porte Ouest depuis l’entrée de la rue centrale (en face de la fontaine Chabane), au lieu-dit Le Portail, remplacement de la tour carrée par une demeure appelée le « château». Vers 1565, lors des guerres de religions, les troupes de Monfort incendièrent le village, les murs de fortifications et le château furent en partie détruits. Ils furent en partie reconstruits avec des modifications : le parcellaire de 1645 mentionne *« un bâtiment de 78 Cannes (420 m2), une tour de 36 m2, deux étables et écuries de 400m2 et un chasal* ». S’est opéré ensuite un long processus de démantèlement des murs d’enceintes et du château, dont les anciennes fonctions de protection étaient devenues obsolètes. Dans une note sur son village natal, l’Abbé Pascal mentionne *que « les maisons construites « hors des murs », au-delà de la porte Saint-Sébastien, le furent avec les pierres des ruines du château* ». Il en fut probablement de même pour le moulin-à-vent.

**Le moulin-à-vent** fut érigé vers 1795, par un certain Beynet. Dupoux, meunier à Montclus, qui mentionne dans son mémoire ce moulin et son propriétaire – qui était l’un de ses concurrents – nous informe du contexte dans lequel il fut construit : *« Les lois qui furent mises en œuvre* (du fait de la Révolution) *anéantirent la banalité des moulins qui obligeaient forcément les habitants de chaque pays à venir faire leur mouture à leur moulin seigneurial et permirent de construire à volonté de moulins et usines en tout genre et d’aller faire son travail où bon leur semblait sans crainte d’encourir aucune punition. Dès lors, il s’est construit de nouveaux moulins à Serres, Sigottier, Savournon, Montrond, Méreuil, La Blache de Trescléoux, Montjay, Ribeyret, Montmorin et à L’Épine, soit à eau, soit à vent.»*[[10]](#footnote-10)

La multiplication des moulins au cours de la Révolution résulterait à la fois d’une capacité de mouture insuffisante du fait de ce monopole seigneurial, d’une attente de bénéfices substantiels (que la concurrence rendra probablement vite illusoire) et peut-être aussi d’un effet d’imitation. Il est aussi probable que la demande de mouture de grains ait augmenté au cours de cette période, suite à la vente des biens et terres seigneuriaux et religieux et à l’extension des terres cultivables et des défrichages inconsidérés des anciens bois ou friches de la communauté qui furent partagés, à une époque de forte augmentation de la population.

Son promoteur Joseph Beynet était déjà propriétaire d’un moulin à eau. Si l’on sait que le moulin seigneurial était situé à l’arrivée du *béal* du Grand Terrus et qu’il fut acquis à la révolution par Jean-Antoine Denizot, de Montclus, on peut penser qu’il s’agit du moulin « devant ville » (maison Reynaud). Le moulin à vent devait servir à pallier les faibles et très irréguliers débits de la Blème et il fut peut-être construit à cet effet. Les moulins-à-vent étaient souvent jumelés avec les moulins-à-eau. Aux étiages, le premier remplaçait le second.

Les moulins-à-vent furent d’un emploi plus tardif et plus rares que les moulins-à-eau et ils ne se diffusèrent, en France, qu’au XVIIème siècle. On estime que celui de L’Épine était un moulin à un vent, soufflant toujours dans la même direction, entièrement fixe. Ce fut peut être – outre la faiblesse des vents dans une vallée Est-Ouest – la cause de sa modeste utilisation, voire de son inutilité. Il ne figure pas dans l’inventaire des moulins du Dauphiné de 1809.[[11]](#footnote-11) Et en 1810, Ladoucette note qu’il est inemployé. A moins qu’il ait fonctionné par intermittence au cours de la première moitié du XIXème siècle, puisqu’il était toujours *« en état de marche »* vers 1850.

Sur le cadastre de 1835, aucun moulin n’est mentionné au quartier du Château, composé de 14 petites parcelles, aires de foulage ou petits parcs à chèvres des habitants du village, ainsi que des *chazals* (ruines), dont l’un appartient à J. Beynet. Selon notre grand-tante – qui était l’une de ses arrières-arrières petites filles – Denise Romieu (1899-1986), ce Beynet habitait la maison de Roland Guillot (dont la grand-mère Richard, née dans cette maison, était peut-être une autre de ses descendantes). Paysan, il se serait enrichi dans le commerce des grains au cours de la Révolution. Sa fille Marguerite, hérita du moulin-à-vent. Elle avait épousé en 1811 son voisin, François Razaud, veuf et père d’un enfant, maréchal-ferrant. Le couple eut cinq enfants. J’ai retrouvé dans des papiers de famille, l’acte de partage des biens que Marguerite Razaud, née Beynet, effectua en 1847 à la suite du décès de son mari, *« en consultant l’intérêt de chacun de ses enfants et son égale affection pour eux ».* Selon cet acte, son fils aîné, Joseph Razaud hérita *« de la moitié du moulin au dessus du village, depuis longtemps inactif, mais pourvu de tous ses agrès, machines tournant et travaillant ».* Tandis que la maison d’habitation fut léguée à Victor Razaud, rouennier et marchand de tissu – le grand père maternel de Denise et de ses neuf frères et sœurs – «*en contrepartie d’une rente viagère et annuelle de 200 F payables de 3 en 3 mois ».* Ce Joseph Razaud s’était installé à Serres où il avait ouvert sur la place (aujourd’hui de la Liberté) une quincaillerie – qui ne ferma que vers 1960, dans le local occupé aujourd’hui par la boulangerie – puis plus tard le café voisin (aujourd’hui, L’Estaminet). Qui hérita de l’autre moitié du moulin ? Très probablement le troisième fils, Aimé, lui aussi maréchal-ferrant, installé à la Remise, car les deux filles avaient reçu de l’argent *« à titre de dot et d’avance sur la succession* ». La part d’Aimé, mort prématurément et sans enfants, fut cédée à son frère de Serres car la possession de l’intégralité du moulin par les Razaud de Serres m’a été confirmée par le dernier quincaillier, décédé vers 1990. Celui-ci me raconta *« que les ailes du moulin ayant été arrachées par le vent, elles furent ramenées à Serres pour en faire du bois de chauffage et que son père, alors enfant, devait, comme punition, descendre à la cave et scier ces ailes, dont le bois était extrêmement dur* ». M. Razaud ignorait à quelle date le moulin fut vendu. Nous savons que l’acquéreur fut le maître maçon Eysseric, qui le transforma en un pigeonnier.

**Le pigeonnier.**

L’almanach des Hautes-Alpes de 1910, signale à propos de L’Épine, sous la rubrique « curiosités » : *« un ancien moulin à vent construit sur l’emplacement de l’ancien château, transformé en pigeonnier.* Une carte postale de 1920, sur laquelle figurent Yvon Aubéric enfant, l’un de ses frères et mon arrière-grand-mère Romieu, atteste de l’excellent état de sa conservation. Une autre carte postale qui doit dater des années 1950, montre que le bâtiment est assez bien conservé, avec des alvéoles d’accès de pigeons bien apparentes et un toit en bon état. On ignore à quelle date il fut vendu à la famille Mathieu. Selon une rumeur, il aurait été acquis pour la valeur d’un jambon. Fortement dégradé et menaçant ruine, la municipalité (présidée par Raymond Abert) décida de le faire restaurer. La famille Mathieu le légua à la commune et une plaque atteste de ce don. Sa restauration fut marquée par une controverse : l’architecte des bâtiments de France ainsi que des représentants du patrimoine, auraient souhaité une reconstruction du moulin-à-vent – très rares dans la région – alors que la municipalité et la population préféraient une restauration du pigeonnier, inscrit dans les mémoires et dans la « ligne d’horizon » du village.

**3.**

**La seigneurie de la montagne d’Allons.**

**Les calades.**

Au nord de son territoire, la commune de L’Epine a un périmètre curieux du fait du long appendice entre les communes de Montmorin à l’ouest et de La Piarre et de Valdrome à l’est, qui occupe la montagne d’Allons et le versant du Duffre. Il correspond à une ancienne seigneurie qui fut vendue pour moitié au seigneur et à la communauté de L’Épine, puis en totalité au seigneur. Le texte d’*« une consultation de Maîtres Vial, Cornand et de Baillon, avocats à Grenoble, par les consuls et la Communauté de Lespine contre M. de Ventavon, seigneur du lieu, au sujet de la Montagne et bois d’Allons, des droits impériaux et du passage de la beylée* », nous apprend les circonstances et les modalités de cette double transaction, au cours du XVIIème siècle, ainsi que les conditions très strictes d’utilisation des ressources de ces terres au seul bénéfice des membres de la communauté.

Le style et les termes du texte ne sont pas toujours limpides mais on en comprend le sens. *« Le 23 juin 1684 Noble Melchior de Rames, seigneur d’Allons, de la montagne d’Allons, de sa juridiction, de son terroir et dépendances, a vendu à Noble Jean de Morges, seigneur de Ventavon et de Lespine et aux consuls et communauté de Lespine, pour égales parts et portions, sous diverses conditions et entre autres que ledit seigneur de Ventavon demeurerait seigneur et aurait la juridiction des biens acquis et que les emphytéotes de ladite montagne demeureraient ses juridiciables à la charge qu’il ne pourrait faire aucun nouvel affitement, que les acheteurs ne pourraient bailler à nulle personne, la permission de paturer ou boisserer, sauf le droit de ceux qui en avaient alors le privilège, que lesdits habitants de Lespine auraient toute l’eau pendante de la montagne, qu’ils conduiraient par la terre gaste, là où il serait nécessaire, que les privilèges et facultés de la dite montagne demeureraient commensaux achepteurs* (?)*, sauf la juridiction audit seigneur et finalement que les bancs et revalatus* (?) *des bergers demeureraient en commun ».*

Par un contrat et une transaction ultérieurs, les consuls et la Communauté de Lespine vendirent au seigneur, Noble Balthazar de Morges, petit-fils de Jean, la moitié de la montagne d’Allons lui appartenant sous les autres conventions et conditions, suivantes :

-qu’il serait tenu de bailler par albergement et en emphytéose, le terroir de la dite montagne, la cense de tous grains aux dixins y croissant annuellement à la récolte, aux particuliers et habitants de Lespine sans la pouvoir bailler à d’autres ; à la réserve de 12 charges semence réservées au seigneur pour les faire cultiver ;

- que dans les alberghes qui seront faites, ne serait comprise la dite réserve, ny les bois de la dite montagne ;

- qu’il demeure réservé aux dits habitants, pour eux et les leurs à perpétuité, le pouvoir liberté et faculté de prendre dans la montagne du bois pour bastir et pour leurs autres usages et la même faculté de faire de paitre leur bétail gros et menu dans la dite montagne et bois d’icelles.

Le seigneur s’était toutefois réservé le droit de chasse, qu’il pouvait céder à certains habitants. « Le 26 octobre 1733, il cède pour une année à André Girousse et à Antoine Chauvet la chasse de la terre et de la montagne d’Allons pour une rente de 12 paires de perdrix rouges, de 3 paires de perdrix grises et de 4 lièvres à lui remettre à des dates précises ».[[12]](#footnote-12)

**4.**

**Les calades.**

Une particularité de L’Épine est qu’il n’est pas un « village perché », installé au sommet et sur les pentes de son *oppidum,* mais qu’il s’étage sur son flanc sud (*adret*). Il avait de ce fait une forme dite *« en boutonnière* », limitée par deux remparts au nord à proximité de la tour du château-refuge et au sud (avec un b*arri*, à l’emplacement de la route sous ville) tandis que les extrémités est et ouest – à proximité des portes – étaient protégées par les murs, épais et sans ouvertures, des maisons d’habitation. Ces épaisses murailles sont encore visibles, à l’Est (maisons Wilwertz, Vollaire et Kristensen) et à l’Ouest (maisons Aubéric et Couturier). Cette construction du village en déclivité avait pour conséquence deux modes de circulation : l’un horizontal sur 2 ou 3 niveaux (la rue centrale et les deux *barri* accolés aux murs de fortification) et l’autre par des passages pentus entre ces voies, assurés par des *soufflets ou soustons* en escaliers ou par des *calades[[13]](#footnote-13)* de pierres calcaires posées verticalement, *« de chant ».*

Enl’absence de mortier, ces calades se déformaient au gré des mouvements du sol ou sous le poids des charges.Ellesfurent aussi – revers d’un progrès très apprécié – éventrées par les travaux d’installation des canalisations des égouts, au cours des années 1950. Les pavés des rues furent ensuite remplacés par des revêtements d’asphalte ou par des pavés autobloquants et certaines *calades* par des escaliers.

Ne subsistent aujourd’hui qu’une *« calade* » d’accès à la Porte Neuve,et des fragments d’une autre au quartier du Cladan. Leur restauration participerait de la conservation d’éléments du patrimoine ancien ou « féodal » et de la mise en valeur d’un *« village de caractère* ». Au cours des dernières années, s’est développé un tourisme discret de découverte de nos vieux villages et de leur histoire par des visiteurs, venus d’autres régions françaises et parfois étrangers. La curiosité et l’intérêt qu’ils manifestent à la vue – et lors de l’usage – de la *calade*, bien que très dégradée, attestent de sa valeur patrimoniale.

**5.**

**Quelques commerces  
au XVIIème siècle.**

Avant la révolution, certains commerces étaient donnés à bail, par les consuls (deux représentants de la communauté, désignés chaque année par l’assemblée des « manants » ou chefs de famille). Ces contrats étaient actés dans les archives de la communauté.[[14]](#footnote-14)

Le **salletier.** *« Le 28 may 1644, il est passé pour une année à Bernard Bernard et ce jour, le prix pour chascun sivayer de sel de 25 sous l’eymine, petites mesures, et la livre à proportion du dit prix, bien entendu que au demy civayer, et le sieur Bernard sera tenu de* *prendre et* *renvoir toutes sortes de monayes pourvu qu’elles soient courantes et de lever à ceux qui en prendront une eymine quatre sous comme il est de coustume, sans qu’il y aient aucun habitant qui ce puisse juger de vendre aucun sel au lieu pendant l’année. Bien est vrai qui leur sera permis d’en aller quérir aux sallins pour leur provision, tant seulement tiendra le sieur Bernard contrôle général du débit de la dit sel durant son année ». « En 1664, Jacques Maron est adjudicateur de l’office* de salletier, *à 32 sous le civaier, 16 le demi et 8 le quart ; il rabattra 6 sous par civaier et tiendra contrôle exact de ses distributions ».*

**Le boucher.** *« Le 17 juin 1647, les consuls ont baillé la boucherie du lieu à Florens Girousse de Lespine, et ce pour une année à compter du jour d’hui, à condition qu’il y tiendra de la chair bonne et de recepte et non de la chair à craindre, pour le prix de deux sous pour chaque livre de mouton, de six liards la livre de lard frais, un sous la livre de chèvre, dix sous la livre de veau et un sous la livre de bœuf. A la condition que si se trouve un malade au dit lieu, il sera requis de tuer un mouton bon et de recepte, charge que le malade en prenne un quartier. En cas où Floran Girousse ne serve pas bien comme il se doive, il sera rayé et le bail cédé à un autre, moyennent quoi, il n’y aura personne qui pourra vendre d’autre chair dans le lieu sans la permission du sieur Girousse, sous peine de confiscation* ».

**Le boulanger.** *« En 1654,* ***l****a communauté a cédé le bail de panneterie à Gaspar Itier et s‘engage à lui fournir le bois mais désigne deux hommes pour faire la visite du four qui s’ils trouvent du pain défectueux, en confisqueront la quatrième part (le quart ?) qu’ils distribueront aux pauvres nécessiteux ». « Le 22 février 1694, devant Jacques Maron, châtelain, André Razaud et d‘autres, Raymond Arnaud et Antonin Delaup, consuls de la communauté, ont dit avoir fait crier plusieurs fois à la porte de l’Eglise qui voudrait être pannetier. Gaspard Chabal, habitant du lieu, s’est offert de prendre la panneterie**pour vendre du pain à tous les habitants qui en auront besoin au prix commun de Serres, de le faire avec du froment avec son, le tout sans abus, mais dit ne pouvoir faire du pain blanc. Ce, pour une année à durée de ce jour. Les dits consuls, au nom de la Communauté, promettant de faire cesser tout abus et d’empêcher qu’aucun autre que luy ne vande de pain rousset dans le dit lieu de L’Épine et le dit Chabal de vendre le dit pain sans abus à paine de tout défaus, dommage et intérêt, promettant les dits consuls de faire ratifier le présent en conseil général ».*

**6.**

**Le premier   
« plan de la terre de L’Épine »  
établi vers 1750.**

*A la mémoire de Jean-Pierre Brun, qui m’avait signalé l’existence de ce plan et donné sa référence « Fonds Trudaine, côte T 614/3 » aux Archives Nationales, consulté en 2010.*

Trudaine – qui a laissé son nom à une grande avenue de Paris – fut intendant des finances (1733-1777) sous le règne de Louis XV et le début de celui de Louis XVI. Il porta un vif intérêt à l’état des routes du royaume et il est considéré comme le fondateur de l’administration des Ponts-et-Chaussées. Il prit la décision de faire dresser des cartes de toutes les chaussées du Royaume, sur lesquelles figurent aussi les routes en projet. Ces travaux de relevés se déroulèrent sur 35 années de 1745 à 1780 ; ils mobilisèrent les Intendants de toutes les Provinces et des Généralités (circonscriptions administratives d’ancien régime). De part et d’autre de ces chaussées et sur une distance de 6 lieues (1 lieue = 3,9 Km), furent aussi relevés des plans de villes et de villages, de terroirs, de châteaux, de ponts et autres constructions. Des seigneurs propriétaires utilisèrent cette initiative pour faire établir des plans, parcellaires ou inventaires de leur patrimoine. De fait, ce Fonds d’archives Trudaine contient – en plus des plans de routes – des documents divers : actes notariaux, plans d’aménagement des châteaux, cartes ou dessins de propriétés, etc.

Le volumineux carton d’archives T614 se rapporte aux plans *« de la route de Cherbourg à Coutances passant par Valogne et La Haye-du-Puits et d’une partie de la route projetée de Carentan à Port Bail passant par La Haye-du-Puits »*, sur la côte du Cotentin (depuis 1791, département de la Manche) : bien loin du Dauphiné et des Baronnies. Nous en connaissons la raison. Le château de La Haye-du-Puits, localité où devaient se croiser ces deux routes était la propriété familiale et la résidence principale du Marquis Caillebot-de-la-Salle, qui possédait plusieurs titres de noblesse et de multiples propriétés dont trois « terres en Dauphiné » : celles de Charpey (dans la Drôme), de Roussillon au bord du Rhône (Isère) et de L’Épine. L’un de ses ancêtres maternels, François Alphonse de Clermont, avait épousé une Dame de Morges de Ventavon, dont la famille posséda la seigneurie de L’Épine en ligne directe de 1322 à 1730, ainsi que d’autres terres en Dauphiné, qui firent partie de la dot de Dame de Morges. Le dernier seigneur de L’Épine de 1779 à 1789 fut Louis Caillebot – fils ou petit-fils du précédent – *« marquis de la Salle, Chevalier du Saint Esprit, baron de la Bresse et Foye et autres places, sénéchal du Puy-en-Velay,* *lieutenant général des armées du Roy, bailli et gouverneur militaire de Strasbourg*», en 1789 après avoir été, à Versailles, lieutenant des gens d’armes de la garde royale. Il est fort probable qu’il n’est jamais venu à L’Épine ni en Dauphiné, mais les archives contiennent des missives qu’il adressait aux *« Consuls et Échevins de ma terre de L’Épine-aux-Baronnies, près Serres, en Dauphiné, pour les assurer de l’intérêt qu’il prenait et prendrait toujours à mes manants de L’Épine ».* Il y disposait d’un châtelain-régisseur, qui le représentait auprès de la communauté de manants, chargé de la gestion de ses propriétés et de ses intérêts et privilèges seigneuriaux.

Le plan deL’Épine (ci-dessous) consiste en un dessin simplifié et colorié de *« sa terre* ». Hormis ce plan et le document notarial de transmission de la terre de L’Épine, on ne trouve dans ces archives, aucun commentaire sur notre commune.



**La lecture de ce plan**.

Cette peinture aux belles couleurs ne manque pas d’intérêt mais, pour un plan, elle est assez schématique, approximative et très incomplète. On notera que sa lecture est inversée et que contrairement à nos cartes modernes, le Sud est « en haut » et le nord « en bas » de la carte. On se demande si l’auteur l’a faite *in situ* ou à distance à partir d’informations écrites. Les dessins naïfs de maisonnettes et des arbres, le surdimensionnement des lits de la Blême et des torrents et surtout les erreurs (de la localisation du moulin notamment) ou l’absence de nombreux hameaux le laissent penser. En outre le *finage* (étendue du *terroir*) est singulièrement rétréci tant au couchant qu’au levant.

Elle nous apprend que la part des propriétés exploitées directement par le seigneur (ou son châtelain) – en vert –, désignées parfois comme des « *condamines* », ont des superficies assez réduites – de l’ordre de 1/5 du terroir – et ne sont pas les meilleures terres. Elles sont dessinées comme des prés alors que les parcelles exploitées par les « manants » sont représentées comme cultivées. Ces propriétés sont essentiellement regroupées autour du village – le cadastre actuel en garde des toponymes, tels que le Pré de Monsieur. D’autres parcelles du seigneur traversées par les torrents s’ajoutent à ces domaines. Le parcellaire établi un siècle plus tôt (1645) indiquait déjà que « *les biens nobles incluaient des terres aux lieux-dits la Coste, Serre Grimaud, champ de l’Horme, champ Grimaud, champs de Nays, champs du Luquet, ainsi que des terres avec bâtiments, régales et jardins à la Gleize ».*

Y apparaissent d’autres propriétés du seigneur : les bois qui recouvrent tout le versant de l’adret, qui devaient déjà comporter des chênaies dont les feuilles étaient très appréciées des troupeaux et qui pouvaient aussi être louées comme terrain de parcours, d’exploitation des bois, ou de chasse, ainsi que les trois bâtiments à la fois privilèges et monopoles féodaux : le château, le moulin et le pigeonnier. S’y ajoutait les terres des Plaines d’Allons, acquise par ses ancêtres, les Morges de Ventavon, sur laquelle les *manants* avaient payaient des droits de pâture.

Les deux bâtiments qui composent le « château » sont d’aspects très modestes. Ils correspondent assez peu à la description du parcellaire de 1645 qui mentionne « *une tour de 36 m2, deux étables et écuries de 400 m2 et un chasal* ». Le site semble entouré d’un remblai et aucune trace du mur de fortification du village n’est visible car à cette date il avait dû être démoli. Ce « château » pouvait être la demeure du châtelain-régisseur du Seigneur. Il a dû disparaitre au cours des décennies suivantes.

Le moulin seigneurial est manifestement mal situé sur le plan et le double bras de la rivière reproduit maladroitement le tracé du canal d’alimentation. Quant au pigeonnier, si on n’a conservé son lieu-dit, il n’en reste aucune trace.

Ce plan nous apprend peu de choses sur les habitants et sur leur communauté. Le village ne représente que bien peu de maisons. Les seuls hameaux mentionnés sont celui de Clamorand avec des habitations bien dispersées et celui de l’Église, sans mention du cimetière. Aucune trace des autres hameaux sinon quelques maisons dispersées. Deux domaines – de l’Église et de la Garlese ? – sont mentionnés mais pas l’ancien domaine de Praclausis, propriété du Prieur vendue en 1676 [[15]](#footnote-15) et le dessin réduit le périmètre du terroir tant au levant qu’au couchant. Il confirme que les biens de la communauté occupaient le versant de l’ubac qui fera l’objet, à la Révolution, de partages et de défrichements intensifs. Les parcelles semblent soigneusement travaillées, ce qui correspond mal au système d’assolement biennal ou triennal d’alors, qui impose de laisser en friche une partie du terroir.

Enfin, le réseau de chemins est assez intéressant bien qu’approximatif et très différent du réseau actuel. Le chemin principal (muletier) de Serres à Ribeyret traverse le village et poursuit à flanc de coteau vers Clamorand. On relève la trace de l’ancien chemin gallo-romain qui depuis Montclus et les deux Terrus longeait le pied du versant de l’adret, ainsi qu’un chemin de la montagne d’accès aux bois du seigneur. Quant à la route de Serres à Nyons, qui nécessita les énormes travaux de franchissement des gorges de Montclus et de l’Eygues, elle ne sera aménagée qu’au 19ème siècle.[[16]](#footnote-16) Elle évita la traversée du village en créant le nouvel hameau de la Remise, où s’installèrent une auberge-relais de poste, des commerces et des artisans.

[[17]](#footnote-17)

**7.**

**Loup, y étais-tu ?  
Ce que nous savons  
de sa présence autrefois,   
à L’Épine  
et dans le département.**

Les archives locales mentionnent rarement la présence de loups. Elles signalent quelques faits isolés. Par exemple, à L’Épine, le 23 mars 1823, *« deux chasseurs à l’affût du lièvre, à la tombée de la nuit, Antoine Vial et Antoine Roman, ont tué un loup. La patte et les deux oreilles furent envoyées à la Préfecture pour indemnités prévues par la loi ». A*ux termes d’une instruction du Ministère de l’intérieur du 9 juillet 1818, le loup est considéré comme un animal nuisible et sa destruction est récompensée parune prime de 12 F par loup, 6 F par louveteau, 15 F par louve non pleine et 18 F par louve pleine. Des primes semblables existaient déjà au siècle précédent. De nombreuses battues furent autorisées au cours du XIXème siècle lorsqu’on signalait la présence de loups. Par exemple, le 11 août 1853 et après réception de l’autorisation préfectorale délivrée le 5 août, *« on fit une battue aux loups dans les bois de Sigottier, Montclus, la Piarre et L’Épine* ».[[18]](#footnote-18)

Cette présence des loups est corroborée par de nombreuses anecdotes et par des souvenirs transmis par la tradition orale, locale ou familiale. Dans une note d’histoire locale, Georges Reynaud (1910-1989) du moulin de Montclus, évoque son aïeul, Jean Reynaud né en 1802 et qui habitait à la Combe de Montclus. Il possédait un petit troupeau de moutons qui, du printemps à l’automne, était gardé par son frère. Ce dernier couchait dans une cabane montée sur traîneau et les bêtes étaient parquées. Il écrit: *« Les loups venaient rôder autour du parc et quelquefois, malgré les* *chiens, ils arrivaient à enlever des agneaux. Le berger avait un pistolet chargé à blanc pour effrayer les loups. Les gros chiens noirs de garde, genre bergers allemands, étaient pourvus d’un collier à pointes car le loup cherchait toujours à égorger le chien. Les loups attendaient toujours les troupeaux sur une crête de façon à attraper les moutons sur une pente pour pouvoir les traîner plus facilement. Ces loups ont disparu vers 1875. Certains prétendirent que c’était le chemin-de-fer qui les avait fait fuir mais la raison la plus valable est sans doute que les armes à feu se sont perfectionnées et que les battues sont devenues plus efficaces. Dans les endroits où les loups faisaient trop de ravages, les gens n’hésitaient pas à les empoisonner ou à incendier les forêts, tels à Ceüse et dans une partie du Trièves. On les appelait les brûleurs de loups. Un jour d’hiver, mon grand-père, Jean Joseph (né en 1861) entendit sur la route, son chien de loup aboyer furieusement. S’approchant, il vit le chien monté sur le toit, qui était assez bas, faisant face à deux loups. Le chien, encouragé par la vue de son maître, fonça sur les loups qui prirent la fuite. Les tout derniers loups se manifestèrent au début du siècle. Le dernier cas fut un loup qui était entré dans une bergerie à La Villette à L’Épine où il saigna 25 moutons. » [[19]](#footnote-19).* Interrogés, les habitants les plus âgés de ce hameau, n'avaient jamais entendu parler de cette incursion.

Dans le "dossier Loups", conservé aux Archives départementales, on relève au cours du XIXème siècle dans la vallée du Buëch, une trentaine de battues – le plus souvent infructueuses – qui furent ordonnées par le Préfet après des attaques de loups ; elles mobilisèrent la gendarmerie, les lieutenants de louveterie, les chasseurs du canton et des rabatteurs bénévoles parmi la population. Toutes répondaient à des attaques de troupeaux, sauf une, visant à occire un loup enragé, responsable de la mort de deux bergers et de nombreux animaux domestiques à Rougnouse, près de Ribiers, en 1823.[[20]](#footnote-20)

De semblables « histoires de loups » furent conservées dans les mémoires locales jusque dans les années 1960 et 70. Ainsi à Lus-La-Croix-Haute, selon Jean-Claude Bouvier, des personnes âgées – sans avoir été témoins directs – rapportent que *« dans les anciens temps, les loups avaient mangé une petite de neuf ou dix ans que son père avait envoyée à la tombée de la nuit chercher une corde qu’il avait oubliée dans un champ, à cent mètres de la maison. Le loup l’avait dévorée à moitié d’un côté […] et* *un petit enfant d’un hameau fut mangé par les loups et dont on n’avait retrouvé que les souliers avec le pied dedans » ;* que *« le fermier d’un hameau très isolé, au milieu de la forêt, en rentrant tard dans la nuit, avait été cerné par deux loups qui, l’un devant lui, l’autre derrière sur le chemin, se rapprochaient lentement de lui. Heureusement il était à portée de voix de sa maison. Il s’arrêta et il se mit à siffler. Les chiens aboyèrent, la maisonnée se réveilla et lâcha les chiens. Ces derniers, munis de colliers à clous, se jetèrent sur les loups.*[[21]](#footnote-21) *Une lutte s’engagea, ce qui permit à l’homme de courir jusqu’à sa ferme où il s’évanouit de peur en arrivant. Les hommes partirent avec des gourdins et des barres de fer. Les loups prirent la fuite mais un chien fut tué ».* Ces témoignages insistent sur le fait que leurs grands-parents, qui avaient vus des loups, en étaient toujours effrayés et entretenaient cette phobie, en leur recommandant *« de rentrer de jour, quand ils allaient garder le troupeau, de peur d’être attaqué par un loup. »[[22]](#footnote-22)*Et dans le reste du département.....

Jusqu’à la Révolution, il est fait état dans les archives départementales de la présence permanente de nombreux animaux sauvages. Des meutes de loups sont signalées dans l’Embrunais et le Briançonnais où cet animal représentait un danger redoutable en hiver. Leur nombre atteint un niveau exceptionnel au début du XVIIème siècle et semble avoir marqué les imaginations.

*« En l’an 1618, il y en eut une si grande quantité dans le Briançonnais que les gens n’osaient presque plus sortir de leurs maisons de crainte d’en être dévorés. Les jeudis, jour de marché à Briançon, on s’attendait d’un village à l’autre pour s’y rendre et on n’y arrivait que sur les dix heures du matin. A deux heures d’après-midi, tous les étrangers s’en retournaient de compagnie pour le même motif, de sorte que le marché ne durait que 4 heures. En 1728 le Subdélégué de l’Intendant à Embrun recevait des plaintes au sujet des loups qui paraissaient dans le pays. Une surveillance attentive ne réussissait pas toujours à garantir les troupeaux de moutons. Des primes furent accordées pour la destruction de ces animaux dont le montant s’élevait, en 1789 pour la seule subdélégation de Gap à 594 livres, pour 31 loups ou louves et 37 louveteaux abattus.....Le 24 janvier 1829, le Préfet informait les maires que les loups faisaient en plusieurs endroits des ravages si considérables qu’il était nécessaire d’user des moyens les plus efficaces pour les détruire ».* *[[23]](#footnote-23)*

Il est intéressant de rappeler la variété et l’efficacité de ces moyens, alors préconisés par les Préfets. *« Les loups furent chassés au fusil, aux pièges ou détruits par le poison. La chasse au fusil comptait surtout les battues, la chasse avec un limier, la traînée et la hutte. Les battues offraient le moyen le plus prompt et le plus expéditif de détruire les loups mais elles exigeaient le plus grand silence, lors du déplacement des traqueurs et des tireurs. La chasse avec un limier était l’une des plus productives et des plus rapides. Les batteurs étaient remplacés par un chasseur, qui entrait avec un seul limier dans les buissons où l’on savait qu’un loup était rembuché, pendant que les tireurs étaient postés autour de l’enceinte, armés de fusils chargés de balles ou, ce qui valait mieux encore, avec du plomb double zéro. Le loup, beaucoup moins effrayé par la voix du limier que par des aboiements de plusieurs chiens courants, prenait la fuite moins rapidement, au sortir du liteau (lieu où le loup se repose pendant le jour) et les chasseurs pouvaient le tirer plus aisément. Dans la chasse à la traînée, on cherchait à attirer le fauve, par quelque appât, dans un lieu spécialement choisi.*

*En temps de neige et de nuit, nos villageois prenaient l’estomac d’un bouc et le traînaient avec une corde, depuis la retraite des loups jusqu’à un arbre voisin d’une maison du village. On suspendait la dépouille contre l’arbre et on attachait à cette dépouille une autre corde qui était reliée à une des fenêtres de la maison et à des sonnettes. Aux premières tentatives du loup pour s’emparer de l’appât, les sonnettes tintaient, le chasseur prenait son arme et tirait à coup sûr. Lors de la chasse à l’affût, le chasseur se plaçait à l’affût et attirait le loup en contrefaisant son hurlement dans un sabot, ce qui réussissait souvent, lorsque les louves étaient en chaleur. On imitait aussi le cri du lièvre, du petit cochon ou du mouton. Quand il avait été possible de capturer une nichée de louveteaux encore à la mamelle, on faisait une traînée avec l’un d’eux, qui aboutissait à l’affut, où ne tardait pas à se présenter la mère. Les loups se chassaient encore avec des filets, des trappes, des pièges de fer, des aiguilles et surtout en utilisant des poisons. La capture au filet était en usage dans la Vallouise. Des rets de 2,65 m de hauteur et de 135 à 165 m de longueur étaient tendus dans les passages. Les pièges de fer les plus courants étaient les traquenards, du modèle courant, avec comme appât un morceau de charogne. Le piège appelé « quatre de chiffre » était ainsi appelé parce qu’il avait la forme du chiffre 4. La chasse à la trappe consistait à creuser une fosse assez profonde ; au milieu, on dressait un poteau surmonté d’une roue de chariot ; sur cette roue était attachée une brebis ou une oie. La fosse était recouverte de branchages ou de feuillages. Le mouton se sentant seul bêlait lamentablement toute la nuit et tout le jour l’oie se mettait à criailler, si bien que les loups, avertis par les clameurs de ces animaux, accourraient pour les dévorer. Lorsque les loups s’élançaient en sautant sur la brebis ou l’oie, ils retombaient dans la fosse où on les tuait facilement.*

*Enfin, on recourait à des aiguilles pointues aux deux bouts que l’on mettait en croix, attachées l’une sur l’autre par un crin de cheval. Puis on les forçait légèrement, on les repliait pour les enfoncer dans un morceau de viande que l’on déposait comme appât. Le loup, qui mange gloutonnement et mâche fort peu, avalait la viande et les aiguilles. Quand la viande était digérée, les aiguilles reprenaient leur première position et revenait en croix, perforaient les intestins du loup et le faisait périr rapidement. Mais de tous les moyens de destruction employés contre les loups, dans nos montagnes, l’empoisonnement était considéré comme devant être préféré aux autres, en raison de son efficacité et de sa facilité d’emploi. Il devait être utilisé avec précaution, pour éviter la perte des chiens et autres animaux domestiques. La noix vomitive offrit moins de dangers ; toutefois, vu son altération rapide, on préférait les extraits de noix. Pour empêcher que les chiens du voisinage ne viennent dévorer l’appât, constitué le plus souvent d’une vieille brebis étranglée au préalable, on utilisait le cadavre d’un chien, car le chien ne mange pas la chair de son semblable. »* *[[24]](#footnote-24)*

Avec un tel arsenal de méthodes de chasse et avec la forte incitation financière des primes préfectorales, on ne doit pas s’étonner de la disparition des loups. Le nombre de *« ces fauves abattus* » diminua d’année en année au cours du XIXème siècle. Les derniers loups furent occis dans les années 1880, dans le Queyras [[25]](#footnote-25)... jusqu’à leur réapparition en 1992.

Mais si ces loups désertèrent nos forêts, ils ne disparurent jamais de nos imaginations et continuèrent d’alimenter nos peurs ainsi que la mémoire collective des populations de nos montagnes et d’ailleurs. Réminiscence des anciennes frayeurs des meutes de loups d’antan ou craintes enfantines entretenues par les contes de Perrault, les fables de La Fontaine et autres histoires à faire peur ?

[[26]](#footnote-26)

**8.**

**Les Champignons :  
une activité de collecte rémunératrice,  
à la fin du XIXème siècle.**

L’Épine reste connue pour l’abondance de ses champignons, notamment des lactaires délicieux, dits *« sanguins* ». Les années de bonne récolte, quand les conditions pluviométriques avaient été favorables, ils firent l’objet d’un important commerce, source d’un complément de revenus appréciable dans de nombreuses familles.

La commercialisation de ces champignons fut la conséquence directe de la construction des chemins-de-fer. Dès l’ouverture de la ligne Veynes – Marseille, en 1875, les paniers de champignons, transportés à Serres par charrettes dans l’après-midi, pouvaient être acheminés par le train de nuit – qui faisait alors le parcours en 8h30 – et livrés au petit matin sur les marchés de Marseille. Les expéditions se développèrent rapidement. Pour l’année 1893, qui semble avoir été une bonne année, nous disposons de *« télégrammes de réception* », de factures, de reçus de mandats postaux et de *« bons de renvois des paniers ».*

L’achat et l’expédition étaient alors assurés par François Bonnet, aubergiste à La Remise. Il achetait les champignons que lui apportaient les ramasseurs et en organisait le transport. A Marseille, ces paniers étaient réceptionnés à la gare St Charles vers 5 heures du matin par les employés d’*« Omer Decruis, commanditaire en légumes et primeurs, noix et marrons, orange, citrons et mandarines »* – comme en atteste l’en-tête de ses correspondances. Ils en assuraient le transport et la vente en gros sur le Marché du Musée, alors le plus important de la ville.

Les envois étaient numérotés (on ignore selon quel code). Dès 8 heures, la vente était terminée comme le prouvent les télégrammes très laconiques expédiés dès 8H15, tels que *« tout vendu 50 - 55* » ou *« tout vendu 36 - 70* », et assortis de brefs commentaires. Les messages télégraphiques les plus fréquents étaient les suivants : *« Continuez* !», *« Belle marchandise* », *« Vente très active* », *« Vendu au mieux de vos intérêts »,* *« Conviennent bien à nos acheteurs* ». Celui du 4 novembre précise *« Se vendent à très haut prix. Nous regrettons de voir diminuer vos envois, vos intérêts seraient de les accroître* », etc.

Le poids des paniers variait de 7 à 16 kg (5 à 11 kg net). Leur nombre expédié chaque nuit, variait de 5 à 30. Certains jours il n’y avait pas d’envois. Le prix au kilo fluctuait fortement. Une lettre « sur la vente du jour » précise «  le montant de votre honorée » et contient un mandat postal. Ce montant déduit du prix de vente des frais – modestes – de « chargement, de commerce, de manutention » ainsi que de « retour des paniers vides ». Ces derniers étaient renvoyés par le train –  on dispose de multiples « bons de retour ». Ces expéditions de champignons s’accompagnaient parfois d’envois de « colis de fruits » – pouvant atteindre 35 kg chacun, de poires – beurres ou royales –, de poires grises, de camparettes, de « vertes » ou de « communes » ; de pommes rainettes – extraordinaires ou communes – ainsi que de gibier, paires de grives ou lièvres.

Ce commerce fut poursuivi par l’entreprise Richand père et fils, qui assurèrent le transport par camion. Il se poursuivit jusque dans les années 70.

[[27]](#footnote-27)

**9.**

**Les mines de Champlatte.**

Vers 1580, quand Serres devint le quartier général du calvinisme en Dauphiné, Lesdiguières fit requérir les paysans pour exploiter les mines de plomb de la Piarre et de Sigottier et transporter le minerai à la fonderie et à l’arsenal, installés dans le bourg, pour y fabriquer des balles de fusils. Cette activité se poursuivit pour approvisionner l’armée des Alpes, jusque vers 1690, date à laquelle l’Intendant du Dauphiné signale que *« la mine est épuisée* ». De nouvelles prospections minières furent entreprises deux siècles plus tard, suite à la construction des lignes ferroviaires qui permettaient le transport du minerai dans des usines de traitement. Elles furent peut-être aussi encouragées par l’établissement des cartes géologiques. Contrairement à la commune de Sigottier où ces minerais d’oxyde de plomb et de zinc furent exploités par la Société belge des Mines et Fonderie de la Vieille Montagne, dont le siège était à Liège, celle de L’Épine ne fut l’objet que de prospections, de fouilles et de recherches. Ce fut aussi le cas de nombreuses autres communes voisines, telle que celle de Montclus.

**La prospection.**

Le 16 Juillet 1892, le Préfet autorisa la commune – à laquelle il avait confié *« qu’elle avait tout intérêt à ces recherches* » – à approuver des *« fouilles pour exécuter exclusivement la recherche et la reconnaissance des mines de zinc sur le sol communal aux quartiers de Rancurel et de Champlatte».* Le permis fut accordé pour trois ans et pour la modique indemnité annuelle de 100 Francs-or, au Directeur de la mine de Sigottier. Il s’agissait d’une extension des mines de Sigottier, dont l’ouverture est antérieure, et de la recherche de nouveaux filons. Le préfet exigea de l’exploitant prospecteur *« la tenue sur les lieux d’un registre constatant la nature, l’état et l’avancement des travaux exécutés et l’allure des sites, assorti d’un plan des galeries à communiquer aux ingénieur des mines. Et que l’exploitant se conforme aux instructions pour assurer la sûreté des ouvriers ».*

En 1896 un ingénieur lyonnais, M. Courtial, directeur de la mine de Sigottier, informa le maire que *« la Compagnie de la Vieille Montagne a décidé d’arrêter la prospection que j’y avais commencé et qu’elle n’a pas l’intention de demander le renouvellement du bail* ». Il demanda de reprendre à son compte, ces travaux, au nom de la Société des mines et carrières de Lyon, qu’il dirigeait, et un nouveau bail lui fut accordé en juin 1895.

L’ingénieur des mines du département avait attiré l’attention de la commune sur le fait que son contrat avec l’exploitant ne précisait pas *« que ce dernier devrait procéder en fin de contrat à l’enlèvement »* des produits de ces fouilles, ainsi que les modalités *« de partage des produits entre la commune et l’auteur des fouilles »* en cas de découvertes de minerai commercialisable. Il ajoutait que toutes les recherches entreprises dans le département étant déficitaires, comme c’était le cas de la société de M. Courtial dont le déficit atteignait 18 400 Frs, *« la commune n’avait pas intérêt à exiger l’enlèvement des produits de recherche».*

En 1900, nourrissait-on de nouveaux espoirs ? Une société de Marseille demanda *« à faire des recherches de minerai de calamine sur le territoire de la commune pour 5 ans avec résiliation possible après 2 ans »*. Une autre demande émanait d’un entrepreneur de Malaucène ; une troisième d’un rentier de Marmoiron. En 1900, le contrôleur des mines demanda à la commune si une nouvelle demande avait été déposée et si M. Courtial était autorisé à poursuivre ses recherches.

Lors du renouvellement du permis d’exploration, le Préfet conseilla à la commune de recueillir les offres sous plis cachetés et de traiter avec l’entreprise de son choix. M. Courtial n’apprécia pas cette procédure. Il écrivit au maire : *« Je m’abstiendrai de l’adjudication. J’accepterai bien une augmentation de loyer… mais de grâce, que le Conseil municipal ne commette pas l’iniquité de me déposséder du fruit de mes peines, du fruit de mes travaux ».* Le message fut entendu, d’autant que certains concurrents ne donnèrent pas suite. Son permis fut renouvelé en 1901 pour deux nouvelles années et pour un loyer annuel du même montant (100 Frs). Dans une lettre, le Maire, Joseph Pascal, assortit cette décision de quelques conditions, à savoir *« que les pâturages des bestiaux restent libres, que la paye des ouvriers se fasse à L’Épine et que soient employés autant que possible des ouvriers de la localité ».* On recherchait désormais, après 11 ans de fouilles, à capter quelques bénéfices de cette activité qui semblait peu prometteuse. M. Courtial poursuivit ses prospections jusqu’en 1905. Après cette date, il ne formula aucune demande de renouvellement du permis.

En 1909 une nouvelle demande de permis de fouilles fut déposée par une autre société lyonnaise de *« recherche de mines métalliques sur le gisement ayant été exploité par la Société de la Vieille Montagne* » et un dernier bail de deux ans fut signé pour le même loyer de 100 Frs par an.

**Les mineurs et les conditions d’exploitation.**

On ignore combien de mineurs étaient employés. Les archives de Montclus disposent en date de 1894, d’un *« état de ce qui est dû aux ouvriers*», des mines de la Piarre, aux termes desquels, Antoine Cavailler, Directeur et représentant de La Compagnie des Mines, dont le siège est à Marseille, reconnaît devoir aux 26 ouvriers – parmi lesquels plusieurs patronymes de L’Épine – une somme de 181,12 Frs. Sur le registre des étrangers de la commune, figurent en 1893, quatre mineurs résidents à L’Épine, tous piémontais : un chef mineur, un mineur-boiseur et un autre mineur avec sa famille.

Nous ignorons qu’elles étaient les conditions de travail, d’exploitation et de transport du minerai jusqu’à la route, mais elles devaient être plus difficiles que celles que décrit Raymond Chauvet pour Orpierre où *« le minerai trié près de la mine était transporté dans des brouettes ou de solides panières jusqu’aux tombereaux qui faisaient la navette entre Orpierre et la gare d’Eyguians ».*

Ces prospections minières auront donc duré une vingtaine d’années. A-t-on jamais espéré disposer de ressources durables ? Car les filons de ces roches à faible teneur en plomb et argent très localisés s’épuisèrent vite. S’agissait-il vraiment de recherches et de prospection ou, dissimulées sous ce terme, d’une exploitation temporaire de minerai aux réserves limitées ? Ces mines ont dû offrir quelques emplois, aux conditions de travail très dures. La présence de mineurs italiens atteste qu’ils attiraient peu d’autochtones.

**10.**

**1906 : La séparation  
des églises et de l’état :   
des élus bien audacieux !**

Dans sa délibération du 16 décembre 1906 et à l’unanimité  le Conseil Municipal de L’Épine adressa « *un blâme aux députés et aux sénateurs »* et vota *« une vive protestation contre le supplément annuel de 6 000 Francs-or à leur indemnité de 9 000 Francs, que ces derniers venaient de s'octroyer »*. Il déclarait *« que leur indemnité de 9 000 Francs était bien suffisante, que les impôts vont en augmentant et que les deux Chambres auraient mieux fait de chercher à réaliser de sérieuses économies ».* [[28]](#footnote-28) Le Préfet annula cette délibération, qui fut consciencieusement rayée sur le registre ! Rappelons les noms de ces audacieux élus: Ferdinand Basset (maire), Gabriel Denizot (adjoint), François Rabasse, Joseph Pascal, Pierre Arnaud, V. Couton, J.M. Roustan, F. Allier, J. Roustan, P. et J. Eysseric.

Pourquoi ces élus locaux blâmèrent-ils les élus de la Nation, à une époque où la plupart de leurs délibérations étaient des demandes (de subvention, d'autorisation, d'accord, d'influence, etc.) adressées au Préfet et où les communes, dotées de peu de ressources et de compétences étaient dans une situation de dépendance totale vis-à-vis de l'État central ? Cette opposition politique frontale au gouvernement et à sa majorité d'alors s’inscrit dans le contexte très particulier de l’exécution de la Loi de Séparation des Églises et de l'État, votée le 9 décembre 1905 par le gouvernement Combes et sa majorité radicale du Bloc des Gauches qui s’étaient engagés à "*laïciser et séculariser l'Etat républicain*". La fermeture des écoles religieuses, l’interdiction aux congrégations religieuses d’enseigner et l’expulsion de certaines d’entre elles provoquèrent des affrontements entre les milieux catholiques et l’État, ainsi qu’une rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican. Selon cette loi, les églises – biens immobiliers appartenant à l’État ou aux communes depuis 1789 – demeuraient des propriétés publiques et étaient confiées à des associations religieuses pour le service des cultes. Cette « mise à disposition » impliquait l’établissement d’un inventaire de ces biens et des objets nécessaires au culte. Ces inventaires provoquèrent de violents incidents (parfois meurtriers) entre les forces de l’ordre qui en furent chargées et la population qui leur interdisait l’accès à ces lieux saints. Les portes des églises durent parfois être ouvertes à coups de haches et l’ouverture des tabernacles fut considérée comme un sacrilège ! Face à un risque de guerre civile, Clémenceau décida de les interrompre.

Selon un cahier de notes de l’Abbé Accarier, recopiées du livre de paroisse : « *L'inventaire des biens de l'église, imposé par le Préfet, eut lieu à L’Épine le 21 février de cette année 1906. Elle faillit tourner à l'émeute.* *Dès 9 heures du matin, presque tous les hommes de la paroisse sont venus spontanément de tous les hameaux et du village… Une soixantaine d’entre eux s'étant portée dans les maisons voisines, prêts à intervenir au moindre appel. D'autres, à la foi robuste, s'étaient réunis dans l'église entourant le curé et les membres du Conseil de la Fabrique (les administrateurs de la paroisse) ; ils récitèrent à genoux, et malgré le froid, des prières pendant les deux heures que dura cet inventaire. Quand le receveur de l'enregistrement, qui en était chargé – accompagné de gendarmes – se présenta, le curé d'une voix vibrante et émue lui adressa une énergique protestation. Personne ne le guida ni ne lui adressa la parole ; il trouva la porte de la sacristie close ; il en força l'entrée. L'ouverture du tabernacle fut considérée comme une profanation. Quand le receveur voulut se rendre à la chapelle Saint Sébastien, personne ne l'accompagna et il décida de s'en aller.* »

Quelques jours avant le vote de ce blâme, un autre incident avait opposé le Préfet au Conseil municipal. La commune se retrouvait propriétaire du presbytère. Selon la loi, il pouvait être laissé à la disposition du curé à la condition que le Conseil en autorise la location en sa faveur à un prix à débattre. Les élus de L’Épine, constatant l'état de délabrement de l'habitation décidèrent *« de le laisser gratuitement à la disposition du prêtre, à charge pour lui d'en acquitter les impôts »*. Le Préfet annula la décision en objectant qu'il s'agissait d'un geste de gratuité et imposa un loyer – jugé prohibitif par les élus – de 150 F par an (à titre de comparaison, le salaire annuel du garde-champêtre, qui figure au budget de l'année, était de 180 F). Mais le Conseil dut s'incliner…

**11.**

**Ce que vous auriez pu acheter à l’épicerie Mourenas au début du XXème siècle.**

Voici l’inventaire de l’épicerie Mourenas, avec l’estimation de la valeur de chaque article (en Francs-or), réalisé lors d’une donation-partage, en 1902, *« entre d’une part, Mme Rose Mourre, veuve de M. Eugène Mourénas, sans profession, demeurant à L’Épine et d’autre part, ses enfants : Mlle Marie-Rose Mourénas, célibataire majeure, modiste demeurant à L’Épine ; M. Eugène Siffroy Mourénas, négociant et propriétaire demeurant à L’Épine ; Mme Elisa Rosalie Mourénas, épouse assistée et autorisée de M. Amelin Hippolyte Roman, chef de trains à la compagnie des chemins de fer à Pertuis (Vaucluse*) ». [[29]](#footnote-29)

* Deux cent cinq mètres de toile, estimés deux cent cinq frs … 205,00
* Quatre-vingts mètres calicots shirting, estimés soixante-quatre francs … 64,00
* Quarante mètres calicots shirting, estimés vingt-quatre francs … 24,00
* Trente mètres damas rouge, estimés vingt-sept francs … 27,00
* Trente-neuf mètres flanelles terme, estimés vingt-trois francs … 23,00
* Soixante-deux mètres cotonne estimés quatre-vingt-treize francs … 93,00
* Vingt-huit mètres tissus broché estimé trente francs quatre-vingts centimes … 30,80
* Deux cent mètres tissus divers, estimés deux cent [quarante] francs … 240,00
* Soixante mètres robes danoise, estimés cinquante-quatre francs … 54,00
* Trente-trois mètres foulé nouveauté estimés trente-sept francs quatre-vingt-quinze centimes … 37,95
* Soixante mètres lainage deuil, estimés quatre-vingt-dix francs … 90,00
* Trente-quatre mètres hivernale, estimés trente-sept francs … 37,00
* Quatre-vingt mètres coutils matelas, estimés quatre-vingt-seize francs … 96,00
* Deux cent huit mètres draps vosgiens, estimés deux cent quatre-vingt-onze francs … 291,00
* Quarante-quatre mètres veloutines, estimés cinquante francs … 50,00
* Quarante-huit mètres draps sélectionnés, estimés cent vingt-cinq francs … 125,00
* Trente-six mètres mérinos, estimés quatre-vingt-dix francs … 90,00
* Soixante mètres velours divers cannelé, estimés deux cents vingt-huit francs … 228,00
* Quarante-trois mètres flanelle Mulhouse et couleur estimés soixante-quatre francs … 64,00
* Deux cent trente-six mètres robes laine, estimés quatre cents quatre-vingt-dix francs … 490,00
* Cent six mètres indienne diverses, estimés cent francs … 100,00
* Deux cents mètres lustrine noire et couleur, estimés cent francs … 100,00
* Quarante mètres coutils pantalon, estimés cent francs … 100,00
* Soixante-six mètres flanelle coton, estimés cinquante-deux francs … 52,00
* Trois douzaines torchons bis estimés dix-huit francs … 18,00
* Trois cents kilogrammes de sucre, estimés deux cents vingt-cinq francs … 225,00
* Mille kilogrammes de sel, estimés cent quatre-vingt francs … 180,00
* Cinquante kilogrammes huile estimés soixante-quinze francs … 75,00
* Trente kilogrammes fromage, estimés soixante francs … 60,00
* Vingt kilogrammes chocolat, estimés soixante-dix francs … 70,00
* Trente kilogrammes de café, estimés cent cinq francs … 105,00
* Quinze kilogrammes poivre, estimés soixante francs … 60,00
* Deux cent cinquante kilogrammes savon, estimés cent soixante-quinze francs … 175,00
* Cent vingt kilogrammes de riz, estimés soixante francs … 60,00
* Quatre-vingt kilogrammes pates, estimés cinquante-six francs … 56,00
* Vingt kilogrammes de bombons ou dragées, estimés cinquante francs … 50,00
* Quinze kilogrammes biscuits divers, estimés quarante-cinq francs … 45,00
* Deux cent soixante-six litres de pétrole, estimés quatre-vingt francs … 80,00
* Cent litres vinaigre, estimés trente francs … 30,00
* Vingt boites fil (mercerie), estimés soixante francs … 60,00
* Vingt kilogrammes laine pour bas, estimés cent quarante francs … 140,00
* Dix kilogrammes coton pour bas, estimés soixante francs … 60,00
* Six douzaines couteaux, estimés trente-six francs … 36,00
* Divers paquets d’attaches en laine et lacets coton, six grosses d’aiguille, dix boites peignes et démêloirs, quinze boites papier à lettre et enveloppes, le tout estimés quatre-vingt francs … 80,00
* Dix douzaines de plats en terre de diverses dimensions, dix douzaines d’assiettes à soupe et autres, trente vases divers quarante cruches ou pots, le tout estimé [cent quarante francs] … 140,00
* Vingt douzaines d’assiettes en faïence de diverses dimensions, estimés quarante francs … 40,00
* Articles de verreries comprenant six douzaines de pots à eau ou carafes, dix douzaines de bols, quinze douzaines de verres à vin et à café, grands plats et vases divers pour fleurs, le tout estimé cent soixante-cinq francs … 165,00

Addendum : « 1998, Fernande Mourenas – L’Épine a perdu sa doyenne. » [[30]](#footnote-30)

« Un dicton africain dit *« qu’une personne très âgée qui meurt est comme un grand livre qui brûle ».* Fernande Mourenas, qui vient de nous quitter à l’âge de 96 ans, n’était pas seulement la doyenne de la commune. Elle en était aussi la mémoire. Née quand ce siècle avait deux ans, elle l’a traversé sans jamais quitter sa maison ni son village natals. Elle appartenait à ces générations, aujourd’hui presque éteintes, de celles et de ceux qui avaient connu la vie de notre communauté rurale d’avant la Grande Guerre.

Que de fois les écoliers de L’Épine l’écoutèrent raconter cette vie d’autrefois ! C’est en partie grâce à ses récits que l’on a pu évoquer, dans le Guide de L’Épine, le village tel qu’il existait au début du XXème siècle. Elle pouvait dire avec précision quelle famille habitait dans chacune des maisons, en l’illustrant avec des anecdotes sur certains personnages pittoresques affublé d’un sobriquet et, bien sûr, toutes les boutiques ou ateliers d’artisans que comptaient alors le village. Elle vous décrivait la *patache,* diligence qui faisait halte au village et vous transportait à Serres en moins d’une heure et pour 1 Franc-or, comme si elle l’avait prise la veille. En l’écoutant, on découvrait l’atmosphère des veillées, la dureté du labeur, cette pauvreté et cette dignité qui étaient celles d’un autre temps. Elle se souvenait, alors qu’elle était adolescente, des terribles années de la Grande Guerre quand les mères des soldats se retrouvaient chaque soir à l’église pour prier et demander à la Vierge de la Piéta de protéger la vie de leurs fils, frère ou époux. Cette église dont elle détenait la clé et qu’elle ouvrait avec fierté aux visiteurs curieux.

Quand elle naquit, la commune comptait 515 habitants contre 160 aujourd’hui. Elle avait grandi dans l’épicerie familiale. On y vendait alors surtout du sel, du sucre, du savon, de l’huile, de la morue salée et du pétrole pour les lampes; mais aussi une grande variété de tissus. Elle tint ce commerce toute sa vie durant. Fermée depuis trois décennies, la boutique a gardé son comptoir, ses vitrines et ses odeurs d’épices. Ayant perdu sa mère très jeune, elle y aida son père Siffroy et assura la garde d’une nièce très gravement handicapée.

Elle avait aussi bien sûr une connaissance parfaite du dialecte provençal alpin. Naguère, elle chantait par chœur les dix couplets de la pastorale de Sigottier et contait maintes *fatourgettes* de l’Abbé Pascal, qu’elle avait bien connu. Grande marcheuse, elle se rendait, il y a quelques années encore, à Serres à pied et nombreux furent les automobilistes qui s’arrêtaient pour offrir un siège à cette auto-stoppeuse peu commune. Nous ne verrons plus sa silhouette menue sur les chemins qui sillonnent notre terroir qui lui était si cher. Fernande nous a quittés. Nous garderons longtemps son souvenir. Elle, qui n’eut pas d’enfants, fut un peu notre grand-mère à tous. »

**12.**

**L’arrivée de l’électricité en 1936.**

Si Serres fut, en 1895, la première commune du département à *« recevoir la lumière électrique*», les petites communes en furent plus tardivement dotées.

En 1929, dans des délibérations séparées, les Conseils Municipaux de L’Épine et de Ribeyret *« souhaitent que leur commune soit électrifiée, soit par prolongement de la ligne du Rosanais depuis Moydans, soit par la création d’une usine électrique à Montclus ».* En 1932, avec 13 autres communes du canton et de la vallée de l’Oule, elle adhère au Syndicat Intercommunal d’électrification du Serrois, qui a signé une concession de production avec la Société d’Énergie Électrique des chutes de Clarescombes à Ribiers, qu’ont créé les industriels Arthur Audibert – qui deviendra maire de Laragne – et Louis Bourg. En 1906, ce dernier avait installé sur ce torrent une première et modeste « usine du bas » de 330 kW. La nouvelle société installa en 1925, une seconde « usine du haut » de 170 kW. En 1933, ils obtiennent une concession de 20 ans de distribution par une ligne de haute tension de 15 kW, dans la vallée du Buëch. Et en 1936 un arrêté préfectoral confirme la concession de 40 ans de fourniture d’électricité, pour l’alimentation des communes du Serrois.

Convention que rendra caduque la nationalisation de toutes les sociétés privées d’électricité et la création le 8 avril 1946 de l'établissement Électricité De France. Cette alimentation électrique de 1936 était souvent sommaire : une seule ampoule nue dans la pièce à vivre et, dans les fermes, une seconde dans l’écurie. [[31]](#footnote-31)

**13.**

**Les années de guerre  
39-45  
à l’épine**.

Lors de la rédaction du livre **Résistants dans les Pays du Buëch** en 2012[[32]](#footnote-32), je me suis efforcé de « croiser » ou de confronter la mémoire de ces événements avec les informations contenues dans des documents d’archives et les écrits ou récits des acteurs. J’ai pu réaliser des fiches d’information, pour quelques communes dont, bien sûr, celle de l’Épine, qui a permis d’établir le tableau ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Les récits de témoins et la mémoire locale.** | ***Commentaires des récits et informations complémentaires recueillies dans des archives ou des écrits.*** |
| **Guerre 1939-1940** : le 14 juin 1940, J. Matheron, médecin militaire, neveu des demoiselles Deville, est tué. Il est l’unique « mort pour la France » de la commune. Son nom sera inscrit sur le monument aux morts.  Neuf soldats originaires de la commune furent faits prisonniers en mai 1940 : Maurice Allier, Fernand Arnaud, Charles Arthaud, Louis Sauveur Gallo, Paul Lombard ; Emile Monard ; Francis Rabasse ; Camille Faure et Jérôme Mathieu. | *Il fut tué près de Verdun, tout près du lieu où son père tomba en 1916. Bien que ne résidant pas à l’Epine, sa famille maternelle Deville, en était originaire.*  *Ces deux derniers prisonniers furent rapatriés pour raison de santé. J. Mathieu décédera, à Marseille, victime d’un accident de la circulation, laissant une veuve et un orphelin.* |
| **Paul Tissot et son épouse**, s’installent à Clamorand en août 42 pour exploiter la ferme.  Eliane Jouve, voisine du hameau, raconta : *« Ils hébergeaient des personnes qui se cachaient. Quand nous les rencontrions M. Tissot nous les présentait en disant avec un sourire - « C’est un ami de Lyon, de passage », ou « C’est un cousin de Savoie ». Nous n’étions pas dupes, d’autant que nous avions vu arriver certains à pied, couverts de neige ou de boue, depuis le Grand Bois et que certains soirs une lampe tempête restait allumée tard dans la nuit.* » | *Paul Tissot est en relation étroite avec Marcel Arnaud – un militant catholique qui fut l’un des premiers résistants haut-alpins et avec le Commandant Mauduit, installé au château de Montmaur, avec lequel P. Tissot fut prisonnier dans le même Oflag (camp d’officiers) en Allemagne – et engagé dans des actions de résistance. Arnaud et Mauduit seront tous deux arrêtés et périront en déportation.*  *Parmi ces « amis de passage », les Tissot hébergèrent Georges Rosanvallon, tailleur à Veynes, fondateur et animateur départemental du mouvement Libération Sud. Recherché par la Gestapo en Janvier 44, au lendemain de l’attaque du camp de Thuoux à Aspremont, il vint se cacher à Clamorand, puis il se rendit à Grenoble où il animera le réseau de renseignements Corvette.*  *Un lycéen et scout de Gap, René Faure, âgé de 16 ans, agent de liaison et recherché pour avoir posé une bombe devant le local de la Milice, se cacha aussi à deux reprises chez les Tissot. La seconde fois, traité en suspect par le groupe du maquis Morvan, il dut s’enfuir et rejoindre une unité d’instruction à St Genis. (selon R. Duchamblo 4ème Cahier, p 56. et le livre d’André Rosanvallon sur son père).* |
| La **famille Chauvet des Struis** hébergea trois jeunes de la commune réfractaires au STO : **Aimé Rabasse, Paul Mathieu et Gustave Meynaud.** Louisette Armand-Chauvet, alors adolescente et terrorisée, raconte : *« Ils logeaient dans la maison et ils se réfugiaient dans les bois ou aux Plaines, en cas d’alerte. Un jour un groupe de huit soldats allemands arriva pour perquisitionner et ils fouillèrent toute la ferme. Ils demandèrent à ma maman de leur servir un repas. Le repas fini, ils demandèrent à voir le maire Lucien Delaup qui arriva. L’un des soldats prit une photo des soldats avec la famille et le maire. Puis ils partirent. »* Louisette figure sur la photo !  Selon Paul Mathieu, ils avaient été dénoncés par une personne de Ribeyret et ils durent quitter la commune. A. Rabasse et G. Meynaud rejoignirent le maquis du Bochaine (Aspres-Montbrand) secteur D des FFI. Paul Mathieu partit dans la Drôme.  **Marcel Barniaudy** naquit le 24 février 1908 à L’Épine, frère de Louis, boulanger. Il habite Aubagne où il est conducteur d’autorails SNCF. Démobilisé en juin 40, il reprend son emploi. En janvier 43 il est désigné pour aller travailler en Allemagne et il refuse. Il se cache dans le maquis du Cap Roze près d’Aubagne jusqu’au 8 juin 44. Il revient à L’Épine et rejoint le maquis Morvan. Il participe à diverses opérations : combat de Montclus et de Pellone, libération de Nyons et de Valence. Blessé dans un accident de moto, il est démobilisé et reprendra son emploi à la SNCF. D’autres jeunes gens partirent se cacher en Provence, par exemple, **Henry Clier**. | *Les risques pour les « réfractaires » au STO furent limités jusqu’en septembre 1943 car leur recherche était confiée à la gendarmerie qui « fermait les yeux» et aux occupants italiens qui s’en préoccupaient peu. Il n’en fut pas de même quand les services de police allemands, arrivés en septembre 43, se chargèrent de ces tâches de répression. On doit admirer le courage de la famille Chauvet qui, en hébergeant ces jeunes « hors la loi » prenait alors un risque terrible (le connaissait-elle ?). Quand ces jeunes « réfractaires » étaient pris, ils étaient expédiés en Allemagne, mais les sanctions contre ceux qui les cachaient pouvaient être l’arrestation et la déportation des hommes de la famille et l’incendie de la ferme.*  *A. Rabasse et G. Meynaud figurent sur les listes des effectifs du maquis du secteur D (Aspres et Bochaine) des FFI-Armée Secrète. Ils participèrent aux attaques de convois sur la route 75 et aux combats de la libération de Briançon, au cours desquels dix de leurs camarades furent pris et abattus à la Bifurcation Y, près du Fort des Têtes. On notera qu’ils ne s’engagèrent pas dans le maquis local de Morvan (FTP communiste), mais dans le maquis AS du Bochaine, commandé par un officier d’active, le Ct Céard.* |
| Le gendarme **Georges Mathieu**, né à L’Épine, en 1908 dispose d’une attestation d’appartenance au FFI (3ème bataillon AS de la Drome). Gendarme dans diverses brigades de la Drôme de 1933 à 1944, il rejoint le Groupement Nyonsais de l’AS le 6 juin 44 et il est « mis à disposition du commandement militaire, qui l’affecte à la prévôté (police du maquis). Chargé de surveiller des soldats allemands faits prisonniers à Montauban-sur-Ouvèze, il est, lors de l’attaque allemande sur cette vallée, chargé de les transférer à St Nazaire-le-Désert, puis dans le Vercors où il est affecté du 22 juin au 19 juillet au Groupement de La Chapelle en Vercors. Réaffecté dans le Nyonsais le 20 juillet (à la veille de l’offensive allemande du Vercors), il participe aux combats du Nyonsais et de Vaison la Romaine et à la tenue de barrages à Nyons, Les Pilles et Bouvière où il y exerce des missions de surveillance. Le 1er septembre, comme tous les gendarmes, il reçoit l’ordre de regagner sa brigade, à Crest où il est adjudant. | *Source : Archives militaires, dossier 16 P 403500. Selon les témoignages du Capitaine Noel chef de l’AS du Nyonsais et de Paul Majouraie, sous-Préfet de Nyons, à la libération.* |
| Selon le récit de ma mère : « Un soir d’avril 44, des maquisards armés ont obligé Raoul Serres, le secrétaire de mairie, à les accompagner à la mairie, qui avait reçu le matin même le sac de tickets d’alimentation du mois suivant pour toute la population.  Ils s’emparèrent du sac et partirent vers Rosans, en demandant à Raoul d’attendre une bonne heure avant d’en informer les gendarmes.  Le lendemain, ces derniers vinrent enquêter ; ils nous interrogèrent, ainsi que tous les voisins, mais nous n’avions rien vu, ni rien entendu. » | *Il ne peut s’agir que de membres du maquis Morvan, qui à l’époque s’était installé à la ferme de l’Essaillon, au-dessus de Moydans, après avoir été attaqué et dispersé au début mars de son camp des Chiquets à Ste Colombe. Selon le Rapport de gendarmerie, déposé aux Archives départementales : « Le 26 avril 44, vers 21h, trois maquisards ont confisqué le sac de tickets de rationnement que la mairie venait de recevoir. Ils «braquèrent» Raoul Serres secrétaire de mairie, chez lui en train de préparer son diner, et ils l’obligèrent à leur ouvrir la mairie et à leur remettre ce sac de titres d’alimentation ». Les gendarmes de Serres, Meyère et Décima enquêtèrent auprès d’une dizaine de voisins, qui « n’avaient rien vu et rien entendu, sinon, un vague bruit de voiture ». Ils interrogèrent aussi le maire, M. Delaup.*  *Les tickets volés étaient remplacés et la population n’en souffrait pas ; ce type de « vol » étant très courant. A noter que ces deux gendarmes sont tous deux des informateurs des maquis et des membres clandestins des FFI. Meyère sera abattu avec Paul Héraud, chef des FFI–HA, le 9 août près de Tallard, qu’il transportait sur sa moto pour rejoindre son état-major dans la montagne de Saint Genis.* |
| Gilbert Richand, dont la grand-mère tenait le café à la Remise se souvient : *«****Le café Delaup****, était fréquenté aussi bien par des maquisards que par les patrouilles allemandes. Un jour un maquisard avait « oublié » une grenade qui avait roulé sous une table. Des Allemands s’assirent pour boire un coup : heureusement ils ne l’ont pas vue. »* | *Les imprudences rapportées dans les récits sur la vie quotidienne des maquis et sur les « visites » des Allemands sont très nombreuses et elles eurent parfois des conséquences tragiques.* |
| « *Quand des voitures ou des camions allemands passaient devant* ***la Poste*** *de Serres et s’engageaient sur la route de Rosans, le receveur nous téléphonait en disant « Informez vos voisins X que leurs cousins arrivent ». Nous appelions Mme Jean, du bureau de Ribeyret, qui appelait ensuite Mme Bégou de Rosans et des « contacts » ou agents de liaison, devaient en informer le maquis. J’ignore pourquoi on les dénommait « les cousins ».* (récit de ma mère, Marthe Pellegrin, postière à L’Épine). | *Les postiers pouvaient informer les groupes de résistants du maquis Morvan, localisés dans chaque village, ainsi que son état-major et les gendarmes de Rosans, proches du maquis.* |
| *« Après le 6 juin 44, un groupe du maquis Morvan « occupait » la maison du Comte de Montal, qui fut vandalisée. Toute la belle vaisselle décorée du blason de cette famille noble a disparu »,* récit de Marie-Louise Rabasse, très choquée par ce fait et qui, jeune fille, avait travaillé dans cette famille. | *Le maquis Morvan, devenu la 3ème Compagnie du 2ème bataillon FTP Sud Drôme, a pour mission de surveiller la route, depuis les gorges de Montclus jusqu’aux gorges de l’Eygue. Il a installé des groupes dans chaque commune. Un groupe était installé à L’Épine, dans la maison de Montal, comme en atteste une photo de maquisards et d’une jeune fille. Au lendemain du 6 juin 44, Morvan a « proclamé la république et déclaré la région libérée ». Une section de 80 hommes dirigée par Martin, chef de gendarmerie de Rosans, chargée de surveiller la route 94, déclenchera le 19 juin l’attaque de Montclus, contre une colonne allemande fait d’armes majeur de la résistance de la région, qualifié de « combats ».* |
| *« Après les combats de Montclus (19 et 20 juin 44) les Allemands occupèrent L’Épine dont la plupart des hommes, craignant d’être arrêtés, avaient fui dans les bois. Ils fouillèrent toutes les maisons, très menaçants, volant de la nourriture ou provoquant des dégradations gratuites (par exemple jouant à écraser sous leurs bottes les poussins d’une couvée ou tuant des animaux à la mitraillette !), demandant partout* ***« Où sont les hommes ? ».*** *Mon père, postier était resté à son guichet. L’officier lui demanda d’aller dans les bois demander à tous les hommes de rentrer avant le soir, lors de leur retour, sans quoi le village sera incendié. En fait un linge blanc était attaché au balcon d’une maison qui indiquait la présence des Allemands et qui devait être enlevé après leur départ. Les hommes revinrent tous, mais la colonne ne repassa jamais.* (récit de Gaby Beynet confirmé par Mme Jouve, Jeanine Laprévote et ma mère) | *L’Épine ne connut pas le sort réservé à Montclus, dont le village fut incendié. Un habitant qui fuyait fut blessé.*  *La colonne allemande, poursuivant les maquisards vers la vallée de la Drôme, revint à Gap par le Col de Cabre, sans repasser par L’Épine.* |
| « *Ce même jour, 21 juin, à proximité de* ***Ratière****, deux maquisards cachés dans les blés, tirèrent sur la colonne allemande montant le col de la Saulce, avant de s’enfuir dans les bois. Les soldats se déployèrent et tirèrent sur la ferme de Ratière. Des balles pénétrèrent dans la chambre où dormait Josette, alors enfant. M Cornillac, amputé de la Grande guerre, son gendre et un ouvrier furent arrêtés et menacés d’exécution puis relâchés (par égard pour le mutilé ?) ; M Sagnières fut aussi arrêté, conduit près de la rivière et menacé d’être fusillé, puis relâché. Les deux fermes Barre et Sagnières furent incendiées ».* Selon Louisette Armand – qui avec sa famille et ses voisins des Struis, fut « témoin à distance » de cette opération – et Jeanine Laprévote. | *Le geste de tirer sur une colonne ennemie était sans effet et passablement gratuit et dangereux. Les attaquants de Montclus reçurent l’ordre de se disperser par petits groupes vers divers points de regroupements, dont Valdrôme.*  *On peut s’étonner (et se réjouir) qu’à la suite des combats au cours desquels une cinquantaine de soldats, (incluant de nombreux polonais incorporés de force), auraient été tués (selon les employés du cimetière de Gap), la répression contre les civils – de Montclus ou des communes traversées – fut aussi faible. La raison en est peut-être que le chef de la Gestapo ayant été blessé à Montclus le 19 et conduit à l’hôpital d’Annecy, la répression ne dépendait plus des services de police, mais des seuls officiers de la Wehrmacht.* |
| *« Le jeune Valada, qui travaillait à la* ***ferme Rabasse****, prit la fuite dans un bois à la vue d’une colonne allemande qui lui tira dessus ; il fut grièvement blessé d’une balle dans la poitrine».* (selon Louisette Armand et Michel Chauvet). Selon une autre version, il serait monté dans un arbre, aurait salué de la main la colonne militaire qui le prit pour cible. |  |
| Gaby Beynet et Fernande Mourenas *racontèrent que « l’après midi du* ***15 août 44*** *pendant la procession de la vierge à la Font Sainte, une escadrille allemande allant bombarder la ville de Nîmes traversa le ciel dans un bruit infernal. »* | Le bombardement de Nîmes par l’aviation US eut lieu le 27 mai 44 et il fit 271 morts et 289 blessés. Notons qu’un oncle de Gaby, Ernest Lieutier, ancien combattant de 14-18, qui y habitait, y fut tué. Ce 15 août 44, il ne pouvait s’agir que d’avions américains qui venaient de bombarder les ponts de Sisteron, faisant une centaine de morts. |

26 août 1945 : la fête mémorable de retour des prisonniers.

Racontée par plusieurs témoins, dont Francis (ex-prisonnier) et Marie-Louise Rabasse, et par une note de l’Abbé Accarier.

*« Les sept prisonniers étaient rentrés au pays entre le 9 mai et le 10 août 45, sans que personne ne les attendent. Ils annonçaient leur retour en téléphonant à la Poste le matin en arrivant en gare de Veynes. Les postiers partaient en vélo avertir la famille, qui était souvent sans nouvelles depuis des mois. Celle-ci demandait parfois à un garagiste de Serres d’aller le chercher. Quand le dernier rentra, pour se réjouir de leur retour et honorer ces hommes qui avaient souffert, fut organisée une double fête, l’une civile, l’autre religieuse, dont les programmes étaient coordonnés. Dans un village fleuri, décoré d’un arc de triomphe en branchages au Portail, le Conseil municipal organisa une cérémonie d’accueil devant le monument aux morts où le maire, Paul Tissot fit un discours très émouvant. Puis la foule se rendit au cimetière, déposer une couronne sur la tombe de Jérôme Mathieu leur camarade ex-prisonnier. Une cérémonie religieuse avec une messe eut lieu ensuite. Tandis que les cloches sonnaient à toute volée, chacun d’entre eux fut accueilli à la porte de l’église et conduit à sa place d’honneur ; un Te Deum fut chanté à la mémoire des morts de la Grande guerre. Après un apéritif, les ex-prisonniers furent conviés à un grand banquet. Des agneaux et des plats avaient été cuits dans le four du boulanger. Toutes les familles étaient présentes. Ce repas se prolongea pendant une grande partie de la journée, interrompu par des chants, des discours et des cris de joie. Il fut suivi en soirée par un bal musette, au son d’un phonographe, qui prit fin au cours de la nuit. »*

[[33]](#footnote-33)

**14.**

**Gilbert Vignolles**

**1926 - 2018**.

Déporté à 18 ans

Marié à Germaine, née Basset, descendante de la famille Barre et sœur de Mme Marcou, Gilbert Vignolles séjourna régulièrement à L’Épine avec son épouse, ses enfants, puis ses petits-enfants. Sur le fronton de sa maison, dans la Grand Rue du village, il avait reproduit en fer forgé – pour rappeler aux passants l’existence de l’univers concentrationnaire – la phrase « *Jeden das Seine »,* inscription qui figurait au dessus de la grille d’entrée du camp de Buchenwald et que l’on peut traduire par *« Chacun reçoit ce qu’il mérite* » *(*ou *« à chacun son lot »)*. Cette version cynique de la propagande nazie, détournant un principe du droit romain (et qui est aussi le titre d’une sonate de J.S. Bach), ne manquait pas de surprendre les visiteurs, ...notamment allemands. Moins connu que l’*« Arbeit macht frei »* *(« Le travail rend libre* ») à l’entrée des autres grands camps de la mort, la phrase suscitait des interrogations et des questions, auxquelles Gilbert Vignolles répondait toujours avec beaucoup d’émotion et de gentillesse.

Il naquit le 15 juillet 1926 à Paris, où son père, originaire du Rosanais, était facteur des postes. En 1944, sa famille habitait à Vitry-sur-Seine et il était alors apprenti ajusteur-monteur aux ateliers SNCF du dépôt de la gare de cette banlieue. Avec ses camarades apprentis, il distribuait les tracts du très actif Réseau de résistance Fer de ce dépôt. Le 14 juillet 44, à la veille de son 18ème anniversaire, avec sept camarades apprentis, il participa à la manifestation patriotique organisée par les mouvements de résistance au pied de la monumentale statue de Rouget-de-Lisle, à Choisy-le-Roi où vécut le musicien, statue devenue un symbole de la liberté. Après le dépôt d’une gerbe de fleurs, les manifestants entonnèrent La Marseillaise. Avec ses sept amis et d’autres otages, il fut arrêté par la police de Vichy, livré aux Allemands et interné jusqu’au 14 août à la prison de Fresnes.

Le 15 août 44, il fut déporté sans jugement au camp de Buchenwald par le « dernier convoi » parti de la gare de Pantin et arrivé à Weimar le 20 août. Ce convoi, parti quelques jours avant le début des combats de la libération de Paris, est aussi l’un des plus grands, par le nombre de déportés : 2200 personnes dont 1654 hommes – en majorité des résistants de la région parisienne et incluant 168 aviateurs britanniques capturés en France – dirigés sur Buchenwald, et 546 femmes à destination du camp de Ravensbrück. Les Allemands, sur la défensive, avaient vidé les prisons et camps de regroupement de la région parisienne, dans la perspective de l’évacuation de leurs troupes et forces d’occupation.

Constitué à la hâte, le convoi de wagons de marchandises fut chaotique. Il a été freiné et stoppé plusieurs fois du fait de sabotages et de bombardements et les conditions de transport des déportés, entassés dans ces wagons et sous une chaleur torride, furent terribles. A Nanteuil-Sancy, où le pont sur la Marne a été détruit, ils doivent, sous la surveillance des SS, regagner à pied une gare éloignée sur l’autre rive où un autre train les attend. Le 17 août, une action de la résistance tente, sans succès, de stopper le convoi à Dormans (Marne) et le chef de gare de Revigny (Meuse) essaie courageusement, mais en vain, de convaincre le chef de train SS que la voie a été sabotée et est impraticable. En gare de Nancy, le délégué de la Croix Rouge demande l’arrêt du train pour soigner de nombreux malades mais il essuie un refus. Le train arrive en gare de Weimar, près du camp de Buchenwald, le 20 août en soirée. Deux femmes furent autorisées à porter des messages d’adieu aux maris de celles qui avaient été déportées avec eux, puis le train poursuivra son parcours vers le camp de Ravensbrück.

Sur les 1854 hommes du convoi, seuls 458 reviendront, soit 28 %. Gilbert Vignolles, dont le matricule tatoué sur le bras est le n°77006, vécut un mois au camp de base. Ce camp de Buchenwald, créé en 1937 pour y interner des antifascistes et des juifs allemands, ainsi que des condamnés de droit commun, a reçu au total 240 000 déportés dont 56 000 y périrent.

Les kommandos de travail forcé à proximité du camp, tel que celui de Dora, appelé « le cimetière de Français », devaient creuser dans la roche des galeries souterraines où furent installées des usines d’armement, dont ils fournissaient la main d’œuvre jusqu’à épuisement physique. Y était installé le projet Mittelbau de fabrication de pièces d’avion et de fusées V1 et V2 – les armes secrètes d’Hitler qui en attendait un retournement du cours de la guerre en faveur du Reich. L’exploitation des détenus « tournait à l’extermination par le travail ».

Le 22 septembre, G. Vignolles est affecté à un kommando de travail, dépendant de ce camp (qui en comptait 136) à Bochum, dans la Ruhr, éloigné du camp principal. Dans ce Kommando 1300 détenus travaillent dans des fonderies, des mines de fer et des usines de fabrication de tanks. Pendant 6 mois, il occupe un poste de soudeur des blindages de tanks. Les ouvriers sous-alimentés travaillent sous la surveillance et sous les coups des SS et des Kapos de 5heures à 21h.

Bien que le moindre soupçon de sabotage conduise à la peine capitale, des actions de sabotage y furent organisées. Selon son témoignage, rapporté par l’un de ses petits-fils, elles consistaient, dans son atelier, à baisser la tension des postes de soudure, pour fragiliser ou faire rompre les soudures des blindages des tanks. Un jour, alors que Gilbert avait baissé cette tension, un contremaitre accompagné d’un SS entrèrent dans l’atelier pour tester la solidité des soudures. Il pensa que sa dernière heure était arrivée. Ils frappèrent ses soudures de coups de marteau mais, à sa surprise, le blindage ne se rompit pas. Un camarade, qui avait vu entrer les deux hommes, avait, à son insu, remonté la tension de son poste…

Le 27 mars 44, suite à l’avancée des troupes alliées, les membres de ce Kommando de travail furent évacués et ramenés au camp de base. Sous la supervision des SS, le camp fut longtemps régenté par les droits communs allemands qui maltraitaient les autres détenus, en majorité des prisonniers soviétiques, puis des déportés résistants de 35 nationalités. Mais ces « politiques » de plus en plus nombreux, parvinrent à s’organiser et à écarter les « droits communs », à imposer une police intérieure du camp et en conséquence à freiner et à saboter la production dans les usines de guerre en la réduisant fortement. Les Français, très nombreux, sous la direction de Marcel Paul – un dirigeant communiste qui deviendra ministre en 1945 – et d’Henry Manaès, qui fut l’un des adjoints de Jean Moulin, créèrent un « Comité clandestin des intérêts français ». Il jouera un rôle majeur dans le contrôle du camp et assurera une protection à des détenus proches de l’épuisement total, en les affectant à des tâches moins lourdes qui leur sauvèrent souvent la vie. Il parvint aussi à se procurer quelques armes.

Le 6 avril 45, les SS ordonnèrent l’évacuation du camp qui comptait alors 55 000 déportés, par des « marches de la mort », au cours desquelles tout homme épuisé et ne pouvant suivre était abattu. Le 10 avril, les quelques 20 000 détenus que comptait encore le camp (parmi lesquels G. Vignolles) constatèrent que le nombre de SS diminuait car ils s’enfuyaient. Lors des regroupements pour les appels, quelques détenus armés, cachés dans la foule, parvinrent à abattre des gardes au sommet des miradors et même à emprisonner quelques centaines de SS et de kapos. Quand les premières troupes du Général Patton arrivèrent au camp pour le « libérer », elles constatèrent qu’il était aux mains de l’organisation des déportés « politiques ». Avant leur rapatriement, ces survivants firent « le serment de continuer le combat pour la paix et la démocratie » tout au long de leur vie.

Selon son dossier de déporté, Gilbert Vignolles fut « libéré le 11 avril par les troupes américaines ». Il a donc pu être l’un de ceux qui firent ce serment. Rapatrié le 26 avril 45, dans un état physique très déficient et avec des troubles respiratoires, il fut hospitalisé plusieurs mois à la Salpêtrière et un taux d’invalidité lui fut reconnu. Le statut de « déporté politique » lui fut octroyé.

Devenu cheminot, il fut, tout au long de sa vie, responsable syndical CGT, membre actif du PCF et militant d’une association d’anciens déportés. Il aura donc tenu le « serment de Buchenwald ». En apposant sur le fronton de sa maison de L’Épine cette inscription qui interpelait les passants, il a contribué à entretenir la mémoire de la déportation, qui demeure l’illustration de la férocité et de la brutalité du nazisme et de l’horreur de la seconde guerre mondiale.

Nous garderons le souvenir de cet homme chaleureux et engagé et, en évoquant la terrible expérience qui marqua sa jeunesse, nous honorons sa mémoire.

**15.**

**A toutes celles qui fêtent la Sainte Agathe.**

Il est remarquable qu’après un abandon de plusieurs décennies et un oubli dans la mémoire collective, la Ste Agathe soit à nouveau-fêtée à L’Epine. Relancée, depuis une quinzaine d’années, à l’initiative du Foyer Rural, cette coutume apparait comme une joyeuse et très conviviale « fête des femmes » que, parait-il, les hommes jalouseraient quelque peu. Renouer avec une coutume ancienne, bien que nous ignorions comment elle se déroulait, permet de la faire revivre et de l’adapter à nos modes de vie modernes.

**Qui était-cette Agathe ?**

Sainte Agathe vécut de 231 à 255 après JC, au temps de la persécution des chrétiens. Voilà ce qu’en dit Wikipedia. *« Née au* [*iie siècle*](https://fr.wikipedia.org/wiki/IIIe_si%C3%A8cle) *à* [*Catane*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Catane) *en* [*Sicile*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sicile)*, dans une famille noble et chrétienne, Agathe était d'une très grande beauté, elle honorait* [*Dieu*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dieu) *avec ferveur et lui avait consacré sa virginité. Quintien, proconsul de Sicile mais homme de basse extraction, souhaitait l'épouser, pensant qu'il pourrait ainsi gagner en respect et jouir de la beauté et de la fortune d'une telle épouse. Agathe ayant refusé ses avances, il l'envoya dans un* [*lupanar*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lupanar) *tenu par une certaine Aphrodisie qu'il chargea de lui faire accepter ce mariage et de renoncer à son Dieu. La tenancière ayant échoué, Quintien fit jeter Agathe en prison et la fit torturer. Parmi les tortures qu'elle endura, on lui arracha les seins à l'aide de tenailles mais l'apôtre* [*Pierre*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_(ap%C3%B4tre)) *lui apparut en prison et la guérit de ses blessures. D'autres tortures finirent par lui faire perdre la vie et son décès fut accompagné d'un* [*tremblement de terre*](https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9isme) *qui ébranla toute la ville. Un an après sa mort, l'*[*Etna*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Etna) *entra en éruption, déversant un flot de lave en direction de Catane. Selon la légende, les habitants s'emparèrent du voile qui recouvrait la sépulture d'Agathe et le placèrent devant le feu qui s'arrêta aussitôt, épargnant ainsi la ville.* »

Saint Agatha (San Agueda|Wikimedia CommonsSon martyre fut symbolisé par deux seins mutilés posés sur un plateau qui figure sur les tableaux de nombreux peintres, tels que Tiepolo et Zurbaran, … et qui a aussi inspiré les pâtissiers. Dans la ville de Catania, une pâtisserie populaire en forme de sein est réalisée lors de la fête de la Sainte, les « Minne di Sant'Agata » servis par paires. Ce sont des petits dômes de pâte fourrés de fromage frais, de fruits candis et de pistache. Recouverts d'un glaçage blanc et surmontés d'une cerise confite, ils symbolisent la poitrine de la martyre ». En France, c'est par un gâteau de brioche, inventé en 1880 par le pâtisser Pierre Labully dans un village de [Savoie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Haute-Savoie). L'apparition dans cette région du culte de sainte Agathe et de la tradition des brioches en forme de seins coupés remonterait à l'annexion de la Sicile au duché de Savoie, en 1713. Une suggestion pour le dessert du banquet ?

**Le culte des saint(e)s … et les autres fêtes.**

Dans les coutumes et le folklore traditionnel de nos campagnes – qui disparurent entre le milieu du 19èsiècle et 1914 – la Ste Agathe est fêtée le 5 février. Cette fête relevait de ce que les ethnologues appellent **les fêtes calendaires** (à date fixe) **du culte des saints,** lointain héritage du culte des morts[[34]](#footnote-34). Les saints les plus anciens sont des martyres du début du christianisme et les fêter consistait à honorer et célébrer quelques-uns d’entre eux, le jour d’occurrence de leur nom sur le calendrier. Ce culte prenait deux dimensions indissociables : **un culte religieux ou liturgique** (la fête commençait toujours par la célébration d’une messe) et **un culte populaire** (dévotion, vénération mais aussi manifestation d’affection à la figure du saint ou de la sainte, et à ses vertus, ses mérites et évocation des protections qu’il ou elle était censé apporter), ce qui donnait lieu à des divertissements. En résumé, «  le culte religieux se prolongeait en un culte populaire, prétexte à réjouissances ». Car la fête de Ste Agathe faisait aussi partie du cycle des **fêtes saisonnières** hivernales, période triste parce que peu ensoleillée dans les vallées, où l’on recherchait des occasions de se réunir au chaud et de se divertir.

L’ethnologue Van Gennep a identifié dans le département une quarantaine de saints et saintes, qui étaient fêtés selon les diverses paroisses, dont plus de la moitié au cours des trois mois de décembre, janvier et février. Fêtes des saints qui s’ajoutaient à ce qu’il dénomme **« les fêtes de l’amour et de la mort »**, lors des accouchements, relevailles, baptêmes, enfance et adolescence, fiançailles, mariage et funérailles) ; aux **fêtes périodiques non calendaires,** prenant la forme de cycles (carnaval/carême, Pâques, mai/rogations, St Jean/St Pierre et les 12 jours de Noël à la fête des rois) ; **aux fêtes associées aux cérémonies agraires**(retour du soleil dans les vallées des hautes montagnes, fêtes de fin des fenaisons, des moissons et des semailles) ; enfin, aux **fêtes calendaires (**autres que celles des saints), telles que les fêtes des patronages (du saint patron de la paroisse ou vogues) … et les processions annuelles en haute montagne. Bref, nos ancêtres faisaient beaucoup la fête !

**Le culte de Ste Agathe** se répandit très tôt dans l’occident chrétien. Dans les Hautes-Alpes, Van Gennep a identifié, à partir d’une enquête auprès de 140 instituteurs, le culte de Sainte Agathe était célébré pour les trois raisons suivantes :

Comme **protectrice** contreles catastrophes naturelles et plus particulièrement contre l’incendie: *«  le jour de sa fête, on cuisait  des petits pains, dit de Ste Agathe, qu’on conservait et dont on mangeait un petit morceau en cas de risques d’incendie »*.[[35]](#footnote-35)

Comme **patronne des vignerons,** qui ne concernait que les communes viticoles, c’est-à-dire toutes celles de moins de 6 à 700 m d’altitude (mais avant la crise du phylloxera, on cultivait la vigne jusqu’à 1000 m). Le jour de la fête de Ste Agathe, *« les vignerons se rendent dans leur vigne avec un goûter… ou y font un dîner... ou vont y casser la croûte… ou se réunissent dans un cabanon et consomment un petit tonnelet de bon vin… Ou encore, on va travailler un moment à la vigne, pour avoir une bonne récolte, etc.* » De nombreux dictons, en dialecte, en attestent.

Lors de la **fête des femmes.** Aux temps les plus anciens, cette fête ne devait concerner que les femmes qui allaitent ou ont allaité – ce qui permettait d’établir un lien symbolique avec le terrible supplice subi par la sainte. Puis, elle fut généralisée à toutes les femmes mariées et plus tard aux jeunes filles. Cette fête est décrite par les correspondants haut-alpins de Van Gennep, vers 1925, comme *« une fête qui autrefois fut très importante…. célébrée avec pompe…..et dont ne subsiste qu’un banquet de femmes et de filles entre elles, les hommes n’y étant pas admis… (*mais dans certaines localités, *ils sont admis au dessert)… Dans la matinée, les mères font dire une messe spéciale pour toutes les femmes… les enfants y sont admis et il arrive que le curé distribue à la sortie une bille en verre nommée « agathe » à chacun d’eux … Ce jour-là, on faisait cuire des pains spéciaux pour le repas… Dans ces banquets, le café dominait… Parfois, les femmes se réunissaient et choisissait l’une d’entre elles pour préparer le banquet... mais la fête se perd et aujourd’hui, ce sont souvent des amies ou des voisines, qui se réunissent et font la fête chez l’une d’entre elles...la Ste Agathe se perd, alors que la Saint Blaise reste fêtée par les hommes. »*

JP Pellegrin. Août 2020/Décembre 2021.

**LES CAHIERS DU FOYER RURAL DE L’ÉPINE.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| N°1 | 1990 | Banquet à l'ancienne, coutumes et traditions culinaires. Documents et recettes du banquet du 12 Août 1990, 32 pages. |
| N°2 | 1991 | Notice sur L'Épine, par J.A. Mourre, Gap 1891. Réédition 1991. 28 pages. |
| N°3 | 1992 | Image dou païs. L'occitan alpin, une langue qui veut vivre. Journées des 7 et 8 Août 1992. 29 pages. |
| N°4 | 1993 | Les assemblées des manants et habitants de L'Épine au 17è siècle.  Conférence de M. Canu, 1993. 27 pages. |
| N°5 | 1994 | Vive le mouton ! Rapport des activités de la journée du 8 Août 1994, 44 pages. |
| N°6 | 1996 | Le patrimoine religieux de L'Épine.1996. 54 pages. |
| N°7 | 1997 | Les foires de l'Épine - Phillis de La Charce et la guerre des Alpes : Deux essais d'histoire locale par l'Abbé Accarier. Gap.1964 et 1954. Réédition 1997. 23 pages. |
| N°8 | 1998 | Guide de L’Épine, co-édité avec l’Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnies. 1998. 121 pages. |
| N°9 | 1999 | L’Épine dans la Grande Guerre. 1999. 57 pages. |
| N°10 | 2001 | La coopérative agricole de L'Épine. 2001. 38 pages. |
| N°11 | 2003 | Paul Tissot, 1907-1953, Un homme au service du monde rural. |
| N°12 | 2006 | L’Épine au XIXe siècle. 47 pages. |
| ,N°13 | 2011 | Cartes postales de L’Épine. Album Photos. |
| N°14 | 2014 | Août 14.  Mobilisation et Lettres de guerre des poilus. Journée du 2 août 2014. |
| N°15 | 2016 | L’Épine, Hostelleries, cabarets, auberges, restaurants et cafés, au fil du temps. |
| N°16 | 2016 | L’Épine, Un siècle de vie quotidienne, 1888-1988. Album photos. |
| N°17 | 2018 | L’Épine, Livre-Mémorial des soldats de la Grande Guerre 1914-1918. |
| N°18 | 2021 | L’Epine, Fragments d’histoires. 38 pages. |

L’Épine, Hautes Alpes

1. ## Baron de Ladoucette, **Histoire, topographie, antiquités des Hautes-Alpes**, Ed. Gide, Paris, 3ème édition, 1848. Il fut préfet du département de 1802 à 1809.

   [↑](#footnote-ref-1)
2. ## Qui a entendu parler de cette fête et de cette Sainte Emérentienne ? Selon la légende, elle serait la "sœur de lait" de [Sainte Agnès](https://nominis.cef.fr/contenus/saint/471/Sainte-Agnes-de-Rome.html). Catéchumène, vierge, morte en martyre en 304, elle futlapidée sur la tombe de Sainte Agnès... Sa statue la représente avec, dans son tablier, les pierres qu'elle a reçues dans le ventre.

   [↑](#footnote-ref-2)
3. ## Cahier du Foyer Rural de l’Épine N°2, p. 6.

   [↑](#footnote-ref-3)
4. ## Extrait de son journal, 1948 ; Voir Cahier N° 11 sur Paul Tissot.

   [↑](#footnote-ref-4)
5. ## Abbé Paul Guillaume **« Fragment d’un roman de chevalerie trouvé à L’Épine, XIIIème siècle »**, Bulletin de la Société d’Études des Hautes Alpes, 1882, p.89 à 100 et 1883, p. 220.

   [↑](#footnote-ref-5)
6. ## Texte rédigé en 2000, lors des travaux de restauration de la tour, à l’initiative de la municipalité (révisé en 2020).

   [↑](#footnote-ref-6)
7. M-P. Estienne, **Châteaux, villages, terroirs en Baronnies**, Xe XVe siècles ; PUP ; 2004, Chap. 6 et 7. [↑](#footnote-ref-7)
8. M-P. Estienne**, Villages et châteaux des Baronnies au Moyen Age,** Conférence de l’ASPBB, Le Buëch au fil des conférences, 2005. [↑](#footnote-ref-8)
9. J Roman, **Les tours carrées des Alpes et leurs enceintes** ; Bulletin de la Société d’études des H-A, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1415245.image>. Les traces d’une vingtaine d’entre elles de dimensions diverses, sont encore visibles ; telles que celles de Buis et de Montrond, celle de Monclus qui était pentagonale et celle de Rosans, la plus grande et la plus belle, etc. Ladoucette les a qualifiées à tort de tours sarrasines. Or selon Roman, *« elles furent construites bien après les incursions des Sarrasins, qui ne construisirent jamais rien et se contentèrent de détruire ».* [↑](#footnote-ref-9)
10. J-P.Pellegrin et J. Denut; **Le mémoire du meunier Dupoux**, Cahier des Amis de Serres, 2017. [↑](#footnote-ref-10)
11. ## A. Belmont, **Moulins et meuniers en Dauphiné sous l’Ancien régime**, Conférence de l’ASPBB, le 15 mars 1903 à L’Épine ; idem.

    [↑](#footnote-ref-11)
12. Documents communiqués par Alexandre Vernin, Patrimoines culturels et culture, Parc Régional des Baronnies. [↑](#footnote-ref-12)
13. R. Lette et F. Pavie. **Calades : les sols de pierres en Provence** ; Ed. Le bec en l’air, 2004. [↑](#footnote-ref-13)
14. Cahier du Foyer rural N°4. [↑](#footnote-ref-14)
15. ## Fondé par l’ordre de Cluny vers l’an 1000 et annexe de celui de St André de Rosans, le Prieuré qui possédait les terres du domaine de Pra-Clausis, dépendait à partir 1330, des églises de Lagrand, puis de Rosans. Il appartint ensuite à des Prieurs membres de la famille du seigneur. Ce domaine de 40 hectares fut vendu en 1677. La transmission de ce domaine, depuis cette vente jusqu’à son acquisition en 1909 par la famille Collomb, a été décrite par Robert Testot-Ferry, dans l’article **La transmission successorale d’un domaine haut-alpin pendant 232 ans : Praclausis à L’Épine,** Bulletin de la Société d’Études des Hautes-Alpes, 1997.

    [↑](#footnote-ref-15)
16. Cahier du Foyer Rural de L’Epine N°12. [↑](#footnote-ref-16)
17. ## Texte diffusé lors de la Journée du loup, organisée par Le Foyer Rural en 2000.

    [↑](#footnote-ref-17)
18. Cité par J. Meizel, **Essai historique sur les Hautes Alpes**, T. II, p. 250. [↑](#footnote-ref-18)
19. Texte communiqué par Jean-Marie Reynaud. [↑](#footnote-ref-19)
20. ## Le récit en a été publié dans la Lettre des Amoureux du Patrimoine de l’ASPPBB, en 2016.

    [↑](#footnote-ref-20)
21. ## Signalons, que l’un de ces colliers, assorti de clous entrelacés – véritable chef d’œuvre de ferronnerie – originaire de Savournon, est exposé à Grenoble au Musée Dauphinois. Robert Bonfils en avait exposé un lors de la Journée du Loup du Foyer rural de L’Épine.

    [↑](#footnote-ref-21)
22. ## J-C. Bouvier, **La mémoire partagée**, Le Monde alpin et rhodanien, N°4, 1980.

    [↑](#footnote-ref-22)
23. ## J. Meizel, **Essai historique sur les Hautes-Alpes**, Tome 1, page 177.

    [↑](#footnote-ref-23)
24. ## Henry Thivot, **La vie privée dans les Hautes Alpes vers le milieu du XIXème siècle.**

    [↑](#footnote-ref-24)
25. ## Bulletin de la SEHA, 1894, p. 104.

    [↑](#footnote-ref-25)
26. ## Texte écrit à partir de documents retrouvés à la décharge municipale par Gérard Piéri, dont la curiosité les aura sauvés de l’oubli et que je remercie de m’avoir communiqués.

    [↑](#footnote-ref-26)
27. Informations extraites du registre des délibérations du Conseil Municipal. Note rédigée à la suite d’une excursion à Champlatte, motivée par l’insertion, à l’initiative de Raymond Abert, de marmottes sur le site de prospection de la mine. [↑](#footnote-ref-27)
28. ## Source : Registre des délibérations du conseil municipal, 1906.

    [↑](#footnote-ref-28)
29. ## Ce document établi par Elie Gontard, notaire à Serres, m’avait été communiqué par Fernande Mourenas, petite fille de la donatrice et fille d’Eugène Siffroy (qui fut maire de la commune pendant et après la Grande guerre). Fernande aida son père à tenir le commerce puis elle exploita cette épicerie toute sa vie durant, jusqu’à sa fermeture vers 1965.

    [↑](#footnote-ref-29)
30. ## Article publié dans le Dauphiné Libéré. Rappelons que plusieurs années après sa disparition, constatant l’absence de plaque à son nom au cimetière, ses amis et voisins se cotisèrent et apposèrent une plaque à sa mémoire, ainsi que sa photo.

    [↑](#footnote-ref-30)
31. ## Louis Jacquignon, **Histoire de l'électricité dans les Hautes-Alpes,** Société d'Études des Hautes-Alpes, Gap, 2000.

    [↑](#footnote-ref-31)
32. Disponible auprès de l’Association de Sauvegarde du patrimoine des Pays du Buëch et des Baronnies, Serres. [↑](#footnote-ref-32)
33. ## Note écrite en 2018 lors de son décès et complétée en 2020 par le témoignage de l’un de ses petits-fils et par la consultation de son dossier de déporté, n° 21P 688727, auprès du Service Historique de la Défense (archives militaires, à Caen).

    [↑](#footnote-ref-33)
34. Arnold Van Gennep. **Les Hautes-Alpes traditionnelles, Tome III, Les fêtes religieuses** ; p 192 à 195. Editions Curandera. Edité en 1943 et réédité en 1992 [↑](#footnote-ref-34)
35. D’autres rites étaient pratiqués pour conjurer ce risque, comme le fait (que j’ai vu faire par ma grand’tante Denise Romieu) de brûler dans le poêle un rameau de buis béni contre la foudre. [↑](#footnote-ref-35)